

Le P'tit Bonnéatis

Bulletin d'Informations Municipales

Numéro 23



Sommaire

Le mot du Maire	3
Principales décisions du Conseil Municipal	5
<i>Réunion du 17 décembre 2020</i>	<i>5</i>
<i>Réunion du 25 janvier 2021</i>	<i>9</i>
<i>Réunion du 5 mars 2021</i>	<i>12</i>
<i>Réunion du 13 avril 2021</i>	<i>15</i>
<i>Réunion du 28 avril 2021</i>	<i>18</i>
<i>Réunion du 18 mai 2021</i>	<i>19</i>
<i>Réunion du 10 juin 2021</i>	<i>20</i>
<i>Réunion du 12 juillet 2021</i>	<i>23</i>
<i>Réunion du 18 Août 2021</i>	<i>26</i>
<i>Réunion du 15 octobre 2021</i>	<i>28</i>
<i>Réunion du 2 novembre 2021</i>	<i>31</i>
<i>Réunion du 25 novembre 2021</i>	<i>34</i>
Informations Communales	35
<i>Permanences Maire et Adjointes</i>	<i>35</i>
<i>Horaires d'ouverture</i>	<i>35</i>
<i>Sapins de Noël</i>	<i>35</i>
<i>Agence Postale Communale</i>	<i>35</i>
<i>Nouveaux arrivants</i>	<i>35</i>
<i>Location de salles communales</i>	<i>35</i>
État Civil	36
<i>Bienvenue aux Bébés</i>	<i>36</i>
<i>Ils se sont unis</i>	<i>36</i>
<i>Ils nous ont quittés</i>	<i>37</i>
Des nouvelles des écoliers	38
Les animations en EHPADet Unité Protégée au Jardin des Loges	40
Évènements notables 2021	41
<i>Quand PROXI devient : Marché Minut'</i>	<i>41</i>
<i>POUR MIEUX se RAPPELER</i>	<i>42</i>
<i>Commémoration du 11 novembre 2021</i>	<i>43</i>
Coin des Associations	44
<i>Club de l'Amitié</i>	<i>44</i>
<i>Les Pêcheurs au Carrelet</i>	<i>44</i>
<i>Gymnastique Volontaire</i>	<i>45</i>
<i>West'uaire Country Dance</i>	<i>45</i>
<i>Le Pas de Danse</i>	<i>46</i>
<i>Association Pétanque</i>	<i>46</i>
<i>ACCA de Saint Bonnet</i>	<i>47</i>
<i>L'association Santé et Qi Gong</i>	<i>47</i>
<i>Comité des Fêtes</i>	<i>48</i>
<i>L'Idiot du Village</i>	<i>48</i>
Les Petits Pieds	49
Connaissez-vous bien votre commune ?	50
PanneauPocket	51
France Services Mirambeau	52
La fibre pour tous	53
Déchèteries	54
Numéros d'appels d'urgences	55
Praticiens de la MSP	55

Ce bulletin a été confectionné par Élodie AUDEBERT, avec la collaboration de la Commission Bonnétis : Laurent NIVARD, Christian GUSTAVE, Martine PREVAUD, Héliette GARDEY, Muriel MARCHAND

Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Amis,

Nous arrivons à un moment important et attendu d'un très grand nombre d'entre vous, ce lien qui permet de faire un point sur les événements passés et les projets à venir.

Une année d'attente, une année d'espoir, une année de transition, mais finalement une année qui n'aura pas tenu ses promesses. Je suis comme vous, impatient de retrouver une vie normale, soyons optimiste, espérons que l'extrémité du tunnel soit proche.



L'année terminée aura été marquée par plusieurs faits.

La reprise de notre épicerie par Cathy et Mickael TERRE, nos jeunes commerçants par leur gentillesse et professionnalisme, apportent aux habitants de nos villages un service essentiel, correspondant à nos attentes. Nous allons poursuivre l'embellissement de ce commerce.

C'est avec une certaine fierté que nous sommes très heureux d'avoir accueilli Amandine CHAUMONT comme chirurgien-dentiste dans notre maison de santé, elle était attendue par grand un nombre de patients.

Le 23 octobre dernier, nous avons rendu hommage à nos défunts Maires, Robert COULON « Maire de 1968 à 2001 » et Rolland PELLETANT « Maire de 2008 à 2012 ». Cette journée consacrée au souvenir, nous rappelle que le futur se construit sur des fondations solides, dont ils ont été les artisans. C'est avec humilité que je porte l'écharpe tricolore de Monsieur COULON lors des célébrations de mariages, honoré par ce présent après mon investiture.

Nos pensées rejoignent les personnes touchées par la maladie, ou la perte d'un proche.

Nous avons remplacé notre mythique tracteur Renault « âgé de 36 ans », les normes actuelles ne nous permettaient plus de pouvoir le conserver, le nouveau sera livré en début d'année.

De nombreux chantiers sont à venir.

La réhabilitation de la rue de la Mairie et de la route de St Ciers, sécurisation des carrefours des rues de la Croix et de la Gare, ces aménagements permettront un abaissement des vitesses, et un confort pour les riverains.

Nous allons commencer la rénovation de nos logements vacants. Ce chantier va permettre de répondre aux sollicitations des demandes de locations, de les mettre en conformité, ainsi qu'un rafraîchissement de nos immeubles.

La mise en service, au printemps, de l'antenne relais à proximité du cimetière, va nous permettre enfin de disposer d'une couverture du réseau de téléphonie mobile convenable.

En collaboration avec notre équipe médicale, nous allons élaborer l'étude d'un deuxième agrandissement de notre Maison de Santé, nous sommes heureux de la savoir complète. La dynamique actuelle de celle-ci, nous anime à porter ce projet pour l'avenir.

C'est avec un profond regret, que nous sommes contraints d'annuler les vœux de la municipalité à la population pour la deuxième année consécutive. Ce moment de convivialité et de partage, est l'occasion de vous présenter les nouveaux habitants de notre commune. Depuis 2 ans ce sont 35 nouvelles familles qui ont acheté une maison, ou fait construire, nous leurs souhaitons la bienvenue. Grâce à son dynamisme, nous sommes heureux de l'attractivité de notre commune. En effet, les motivations d'acquérir un bien sont liées aux services mis à notre disposition.

Malgré une situation complexe, je remercie l'ensemble des associations pour le maintien des activités en fonction des autorisations gouvernementales.

Après 8 années passées comme Adjoint au Maire, Christian GUSTAVE a décidé de cesser cette fonction et de quitter le Conseil Municipal pour se consacrer à sa vie de famille. Nous le remercions infiniment pour le travail accompli ainsi que pour son implication et son dévouement. Nous aurons toujours plaisir à le croiser lors des diverses manifestations.

Le Conseil Municipal et le personnel se joignent à moi, pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022, qu'elle vous apporte joie, bonheur, et santé.

Le Maire,
Laurent NIVARD

Principales décisions du Conseil Municipal en 2021

Réunion du 17 décembre 2020

Présents : 15

Plan Communal de Sauvegarde – Exercice

Annie-Paule CHAILLOU informe le Conseil que le PCS a été reçu en Sous-Préfecture, qu'il est complet, très bien finalisé et agréable à consulter.

De plus le plan d'évacuation de la cantine est présenté, le Conseil approuve ce dernier.

Il sera fait un exercice avec les élèves. Les responsables des différentes cellules du PCS sont invités à participer à celui-ci.

Employés Communaux

Annie-Paule CHAILLOU informe le Conseil du résultat de la visite médicale de travail de Thierry BIDAUD avec les conséquences pour la collectivité, et les moyens d'y remédier.

Le contrat de Thomas CHAINTRIER arrive à son terme le 31 décembre 2020. Annie-Paule CHAILLOU présente les modalités de stagiarisation d'un fonctionnaire, et précise que nous sommes hors délais pour la publication du poste et les différentes démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion.

Le Conseil souhaite que le contrat de Thomas CHAINTRIER soit prolongé de 6 mois, avec une évaluation et encadrement permanent avant de prendre une décision.

RIFSEEP

Le Maire propose au Conseil d'instaurer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et d'en déterminer les critères d'attribution.

L'ensemble des fonctionnaires occupant un emploi au sein de la commune en bénéficiera, qu'ils soient stagiaires ou titulaires, à temps complet, temps non complet, temps partiel et appartenant à l'ensemble des filières et cadres d'emplois suivants :

- secrétaire de Mairie,
- adjoint Administratif 1^{ère} Classe Principal,
- agent de Maitrise,
- adjoint Administratif Territorial,
- adjoint Technique 2^{ème} Classe Principal,
- adjoint Technique Territorial.

Ce régime indemnitaire sera également appliqué aux agents contractuels à temps complet, temps non complet ou temps partiel relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein de la commune dont le contrat de travail aura une durée supérieure à 9 mois.

Catégories	Groupes	Emplois	Montants Annuels dans la Collectivité		Plafonds Indicatifs Règlementaires
			Montant minimal	Montant maximal	
A	G1	Agent en expertise sur de thématiques spécifiques / Comptabilité / En support de direction	0 €	1 620 €	20 400 €
C Administratif	G1	Agent en expertise sur de thématiques spécifiques / Urbanisme / Etat Civil / Aide Sociale / En support de direction	0 €	858 €	12 600 €
	G2	Agent chargé d'accueil / Technicités bureautiques et règlementaires	0 €	960 €	10 800 €
C Technique	G3	Agent en expertise sur de thématiques spécifiques / En support de direction	0 €	1 800 €	12 600 €
	G4	Agent ayant des responsabilités particulières (conduite véhicule, cuisine...)	0 €	1 200 €	12 000 €
	G5	Agent d'exécution	0 €	960 €	10 800 €

L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel d'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) attribué à chaque agent compte tenu de son groupe de fonctions d'appartenance et des critères suivants : niveau de responsabilité et niveau d'expertise.

Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

Principe

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel de l'année N.

Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,

- compétences professionnelles et techniques,
- qualités relationnelles,
- capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Montants plafonds

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés à l'article 1^{er} de la présente délibération, dans la limite des plafonds suivants, eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE.

Catégories	Groupes	Emplois	Montants Annuels dans la Collectivité		Plafonds Indicatifs Règlementaires
			IFSE Montant maximal	CIA à 49 % Montant maximal	
A	G1	Agent en expertise sur de thématiques spécifiques / Comptabilité / En support de direction	1 620 €	794 €	6 390 €
C Administratif	G1	Agent en expertise sur de thématiques spécifiques / Urbanisme / Etat Civil / Aide Sociale / En support de direction	1 286 €	630 €	12 600 €
	G2	Agent chargé d'accueil / Technicités bureautiques et règlementaires	552 €	270 €	1 200 €
C Technique	G3	Agent en expertise sur de thématiques spécifiques / En support de direction	1 800 €	882 €	1 260 €
	G4	Agent ayant des responsabilités particulières (conduite véhicule, cuisine...)	1 200 €	588 €	1 200 €
	G5	Agent d'exécution	960 €	470 €	1 000 €

Bâtiments communaux

Annie-Paule CHAILLOU présente le rapport d'inspection de la cantine et du restaurant scolaire qui a eu lieu le 10 décembre 2020, par les services d'hygiène de la DDPP (Direction Départementale Protection Populations) de la Charente-Maritime.

Aucune remarque n'a été faite, une maîtrise des risques, satisfaisante et un niveau hygiène Très Satisfaisant.

Cantine augmentation du tarif du repas de cantine

Annie-Paule CHAILLOU présente un récapitulatif exacte des dépenses et recettes de la restauration scolaire. Il apparait un déficit très important, suite à la loi EGALIM de 2018, avec la mise en place de menus

végétariens, des menus Bio, une fois par semaine. La disproportion entre la réalité du coût (7,63€) et le prix demandé aux familles pour le repas de cantine (2,25€) est énorme, la recette (2,25€/repas) ne couvre pas le prix de l'alimentation (uniquement les matières premières) qui est de 3€ par jour et par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents d'augmenter le tarif du repas de cantine à compter du 1^{er} février 2021 soit :

Prix du repas élève 2,45 €
 Repas enseignant équivalant à 2 repas élève 4,90 €
 Charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

Charge l'Adjoint en charge de la cantine scolaire d'en informer les parents par un courrier.

Supérette

Suite au nouveau confinement Monsieur le Maire propose pour le mois de décembre de diminuer le prix du loyer de la supérette O Bon Tiap car la partie restauration ne fonctionne pas, et propose de passer au vote.

Après le vote, 11 voix sont contre l'allègement du loyer de la supérette et 4 voix pour la diminution de celui-ci.

A la majorité des votes des conseillers municipaux, il ne sera pas fait de dégrèvement partiel au loyer d'O Bon Tiap pour la partie restauration suite au

Mairie

Téléphonie de la collectivité

Il est nécessaire d'adapter le système de téléphonie de la collectivité, déjà parce qu'il est obsolète et parce qu'en 2021 la fibre sera générale et afin de diminuer également le coût de ce compte au budget.

Il a été demandé 3 devis :

	PARITEL	CONNEXX	ATRS
Matériel coût total	12 240€	12 785€	2 475€
Coût mensuel/Matériel	204€/mois	152,20€/84 mois	53,5€/63 mois
Conso+ Abonnement	79,14€/mois	113,40€/mois	476,50€/mois
TOTAL	283,14€/mois	261€/mois	530€/mois

Après en avoir délibéré, le Conseil retient la proposition des établissements PARITEL, et charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Christian GUSTAVE informe le Conseil que les fauteuils du secrétariat sont HS, et présente un devis pour l'achat de 2 fauteuils.

Le Conseil valide ce devis et charge Christian GUSTAVE de les commander.

Logements Communaux

Réhabilitation du 12 et 14 rue de Ecoles, 12 et 14 rue du Stade

Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé de réhabiliter les 4 logements vacants appartenant à la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 10 novembre 2020 en procédure adaptée librement définie. La remise des candidatures était fixée le 10 décembre 2020. 2 plis ont été reçus.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra assurer une mission comportant :

- ✓ études et esquisses (relevés sur sites - plans - esquisses - estimations des travaux),

confinement.

Chaufferie collective bois

Christian GUSTAVE informe le Conseil de la mise en place d'un tableau de gestion de l'approvisionnement et de l'entretien de la chaufferie collective bois.

Lionel GODIE a suivi la formation pour la chaufferie et assumera cette responsabilité. Ce tableau permettra de suivre une production globale et une répartition de la consommation pour chaque espace chauffé. Ce tableau sera ensuite transmis à la comptabilité qui gèrera les paiements.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un appel d'offre restreint soit effectué auprès d'autres fournisseurs de bois afin de faire jouer la concurrence.

- ✓ APV (notice avant-projet – estimation des travaux - plans avant-projet y compris déclaration de travaux),
- ✓ étude de projet avec exécution (CCTP par lot – plans),
- ✓ assistance contrat de travaux (analyse technique et financière des offres par lot),
- ✓ direction et exécution des travaux (rendez-vous chantier, gestion financière),
- ✓ réception des travaux (assistance à la Maîtrise d'œuvre pour la réception des travaux et des levées de réserves).

Pour un montant prévisionnel de travaux de 350 000 € HT pour les 4 logements.

Les membres du Conseil procèdent à l'analyse des candidatures. Sont étudiées les propositions de ART'CAD et du Cabinet MOREAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des 4 logements communaux suivant : 12 rue des Ecoles, 14 rue des Ecoles et 12 rue du Stade, 14 rue du Stade :

- ✓ à l'équipe du Cabinet MOREAU, architecte et mandataire, ayant son siège social à 48 avenue de Cognac 17800 PERIGNAC,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la

signature du marché de marché de maîtrise d'œuvre pour un montant global maximum de 25 600 € HT ;
 ✓ d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 10 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%.

Contrat vérification périodique des installations et équipements techniques communaux

Suivant la législation en vigueur, il est nécessaire qu'une vérification périodique de toutes les installations et de tous équipements techniques dans les bâtiments communaux soit effectuée.

Monsieur Christian GUSTAVE présente plusieurs propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Bureau Veritas pour

Vérification périodique des installations électriques				
Site	Surface	Prix en € HT 1ère Visite En 2020	Visite suivante annuelle (A partir de 2021)	Année de la vérification quadriennale
MAIRIE	140m ²	150,00 €	90,00 €	2024
SALLES ASSOCIATIVES	350m ² Salle des fêtes 180m ² Marché vert	290,00 €	150,00 €	2024
STADE	100m ² Vestiaires	150,00 €	90,00 €	2024
SUPERETTE (Magasin et Laboratoire)	180m ²	150,00 €	90,00 €	2024
MAISON DE SANTE	328m ²	290,00 €	150,00 €	2024
MAISON ASSISTANTES MATERNELLES	105m ²	150,00 €	90,00 €	2024
SANTAIRES PUBLICS (2)	20m ² x2	90,00 €	75,00 €	2024
CANTINE SCOLAIRE : CUISINE + REFECTORIE	170m ²	150,00 €	90,00 €	2024
ATELIERS	200m ²	150,00 €	90,00 €	2024
Montant total annuel		1 570,00 €	915,00 €	

Le rapport de vérification dit "Quadriennal" sera réalisé en 2024 puis tous les 4 ans sans montant complémentaire

Avec un coût annuel

Prestation(s) proposée(s)	Périodicité	Prix en € HT par visite
Première vérification périodique des installations électriques	Ponctuelle	1 570,00
Vérification périodique des installations électriques	Annuelle	915,00
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles	Annuelle	90,00

Et charge le Maire de signer le contrat.

Bail antenne orange et multi-opérateurs Implantation d'une antenne relais Très Haut débit Mobile ORANGE Parcelle cadastrée E n°1680

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de bail avec la Société ORANGE pour l'implantation d'une antenne relais Très Haut Débit Mobile ORANGE située sur la parcelle cadastrée E1680 (à côté du cimetière).

La société ORANGE loue un emplacement technique afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des « Equipements techniques ». Par « Equipements techniques », il convient d'entendre l'ensemble des matériels composant une station relais, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un ou des support(s) d'antennes, des antennes, des câbles et chemins de câbles, des armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de télécommunications.

La demande concerne un emplacement de 114 m² sur la parcelle cadastrée E1680 pour une durée de 12 ans moyennant un loyer de 1 500 € par an. Le loyer sera augmenté de 1% par an à la date anniversaire du bail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (vote : POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0) :

- émet un avis favorable à la signature du bail avec la Société ORANGE,
- autorise le Maire ou son représentant à signer le bail et tous documents relatifs à cette affaire.

Cimetière

La Commission fait part au Conseil de la dernière cartographie du cimetière et précise que le mur du côté ruisseau présente des faiblesses.

Christian GUSTAVE présente des devis pour la réparation de celui-ci. Après avoir étudié les devis le Conseil souhaite consulter et approfondir les propositions de ces devis avant de prendre une décision.

Matériel – Véhicules

Géolocalisation des véhicules communaux

Patrick FEDON explique que pour une question d'assurance, il serait mieux que les véhicules

communaux soient équipés d'un système de géolocalisation (coûts et sécurité en cas de vols). La société VIAFLEET propose d'équiper 3 unités avec une durée d'engagement de 12 mois pour un montant mensuel de 45 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil est d'accord, et charge Le Maire ou l'Adjoint de commander l'installation et signer le contrat. Le Conseil charge également le Maire et les Adjointes d'informer les employés de la mise en place de ce système et de leurs expliquer le but.

Sécateur

Patrick FEDON présente au Conseil des devis pour un sécateur électrique pour les différentes tailles.

Le Conseil accepte le devis des Ets Forestier pour un montant de 1 714,80 € TTC et charge l'Adjoint de commander le sécateur.

Tracteur

Les pneus du tracteurs sont usés et à changer, le Conseil retient le devis d'EUROMASTER d'un montant de 2 500 €.

MSP – Espaces verts

Il a été demandé à l'entreprise GOYON de déposer et reposer les bordures avec un reprofilage de terre - coût 2 540,40 € TTC. Le Conseil valide ce devis.

Un devis de SOPOTP pour la plantation d'arbres à la MSP est présenté. Le coût est jugé élevé, le Conseil souhaite que d'autre devis soient demandés et que les agents communaux plantent les différents arbres.

Questions diverses

Considérant que la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge exerce des compétences en matière :

- de collecte des déchets ménagers,
- d'assainissement collectif et non collectif,
- de création, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage,
- d'habitat,

Considérant que l'exercice de ces compétences par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge implique le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire, attachés à ces compétences, au Président du dit établissement public.

Il s'oppose au transfert au Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, Monsieur Claude BELOT, du pouvoir de police administrative spéciale en matière de collecte des déchets ménagers, d'assainissement collectif ou non collectif, de réalisation d'aires d'accueil ou terrains de passage des Gens du Voyage et d'habitat.

Le Conseil soutient le Maire, et l'invite à prendre un arrêté en ce sens.

Réunion du 25 janvier 2021

Présents : 13 / Absentes excusées : Myriam VALLEE – Christiane SAPIN LAVAUD

Signature protocole e-équilibre

Annie-Paule CHAILLOU présente le protocole e-équilibre pour la cantine.

Les menus sont valorisés en fonction des recettes détaillées et adaptées sur un plan nutritionnel ce qui permet de déterminer un prix forfaitaire que « Transgourmet » s'engage à respecter.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le protocole et autorise Le Maire ou ses Adjointes à signer le dit protocole d'essai et tous les documents afférents à ce dossier.

Demande subvention DETR

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place de protections extérieures incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- réaliser le projet de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI),
- accepter le coût prévisionnel d'un montant total de 94 486,76 € HT éligibles à la DETR,
- financer cette opération comme suit :

Formations élus

Le Maire indique au Conseil que les élus sont obligés de suivre une formation (obligatoire pour le Maire et les Adjointes) «Vadémécum élus» avec AMF. Il indique que la facturation de ces formations s'établira vu du nombre de jours suivis.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Le Maire de régler les formations l'AMF et le charge de prévoir un montant au budget 2021 pour la formation des élus.

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Achat terrains	100 €
Frais d'Actes	700 €
Frais de bornage	1 040 €
Poteau incendie La Berche	4 839,23 €
Poteau incendie Le Pérat	5 118,14 €
Cuves enterrées Troquereau La Bonneterie	27 918,03 €
Cuves enterrées La Forêt	27 918,03 €
Cuves enterrées Plissoneau	26 853,33 €
Coût HT	94 486,76 €

Plan de financement prévisionnel le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	sollicité	94 486,76 €	56 692,06 €	60 %
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Conseil départemental	sollicité	94 486,76 €	18 897,35 €	20 %
Conseil régional				
Sous-total			75 589,41 €	
Autofinancement			18 897,35 €	
Coût HT			94 486,76 €	

- charger Monsieur Le Maire de solliciter l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R. - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- sera inscrite au budget 2021.

Demandes subventions au Département

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place de protections extérieures incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- réaliser le projet de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;
- accepter le coût prévisionnel d'un montant total de 94 486,76 € HT éligibles au titre de l'aide aux communes pour les investissements de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

- financer cette opération comme les tableaux ci-dessus ;
- charger Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département au titre de l'aide aux communes pour les investissements de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- sera inscrite au budget 2021.

Employés communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté des Communes propose afin d'aider à sa réinsertion à la commune une personne 7 h par

semaine. Le coût de cette personne sera intégralement pris en charge par la Communauté des Communes.

Le Conseil accepte d'employer cette personne 7 h par semaine, elle effectuera du ménage dans les bâtiments communaux deux demies journées par semaine.

Elle commencera par faire le ménage à la Mairie.

Il sera demandé à Brigitte PERRAUT, lors de la rentrée scolaire de février de réaménager ses heures afin d'aider le personnel de la cantine du fait des contraintes sanitaires demandées par l'état.

Il est présenté au Conseil une grille d'évaluation mensuelle pour le poste de Thomas CHAINTRIER. Le Conseil valide celle-ci et demande que celle-ci soit faite sur 6 mois.

Le Conseil est informé que l'évaluation des stagiaires Elodie AUDEBERT et Lionel GODIE doit avoir lieu tous les trimestres suivant les grilles du Centre de Gestion de Charente Maritime.

Les fiches d'évaluation (définition de chaque poste, nombres d'heures par poste, évaluation du prix de revient, coût horaire salariale) des différents postes de travail a pour but de permettre une amélioration de la gestion de chaque emploi, cela permettra de faciliter les décisions de gestion financière et du personnel.

Bâtiments communaux

MSP

Des devis sont présentés pour la plantation d'arbres à la MSP et la poursuite des plantations le long du Canal du Boucaud. Après les avoir étudiés, le Conseil Municipal retient le devis des Pépinières BUGNON pour un montant total de 1 822,15 € TTC, et charge le Maire de commander les arbres, ceux-ci seront plantés par les agents communaux.

Annie-Paule CHAILLOU présente le dossier pour installer un dentiste avec un cabinet de recrutement. Après avoir entendu l'exposé, le Conseil n'accepte pas cette proposition.

Chaufferie Bois

Des devis pour l'approvisionnement des plaquettes bois ont été demandés, après avoir examiné les propositions, le Conseil retient l'entreprise LBE.

La fourniture et livraison de 30 m³ de plaquettes forestière de type P31, 5 avec une humidité comprise entre 22% et 27% serait à 95,37€ TTC.

Le Conseil charge Christian GUSTAVE de commander, et surveiller l'approvisionnement de la chaufferie.

Il est présenté des devis pour le contrat d'entretien de la chaufferie collective.

Signature du contrat de maintenance de la Chaufferie collective bois

Christian GUSTAVE rappelle au Conseil qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien de la chaufferie

collective bois, et présente le contrat proposé par CIGEC (l'entreprise qui a installé la chaufferie).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir l'entreprise CIGEC pour 2 interventions par an coût 2 812 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir l'entreprise CIGEC pour 2 interventions par an coût 2 812 € HT. Le Conseil charge Monsieur le Maire ou ses Adjoints de signer le contrat de maintenance et d'en informer l'entreprise.

Cimetière

Il est présenté des devis pour la pose de plaques pour le jardin du souvenir.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil souhaite un devis concernant 2 plaques de granit format A3.

Stade de Foot

Il est en très mauvais état dû à de multiples dégâts des taupes, il est devenu impraticable. Le Conseil souhaite que des devis soient demandés pour une remise en état.

L'éclairage de celui-ci est à refaire, des devis sont présentés avec un coût de 82 114,70 € avec un reste à charge pour la commune de 44 918,66 € avec en plus la fourniture des mats par la commune.

Eglise

La cloche de l'Eglise ne fonctionne plus, le moteur doit être contrôlé. S'il faut le remplacer, une entreprise spécialisée sera contactée pour l'établissement de devis.

Loyers d'O'BonTiap

Le Maire informe le Conseil qu'au vu des différents événements dus à l'épidémie du Coronavirus, il conviendrait de ne pas augmenter les loyers commerciaux des 19 rue de la Mairie.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, décide de ne pas augmenter les loyers d'O Bon Tiap sis au 19 rue de la Mairie.

Commission voirie

Patrick FEDON fait le compte rendu de la commission voirie :

Les Groies

Les eaux de ruissellement dégradent la route. En collaboration avec la commune de Saint Georges, car la route en question est mitoyenne, il a été décidé d'organiser des travaux en urgence.

Dans un premier temps : création d'un fossé par la commune de Saint Bonnet, l'éberrnage sera réalisé par la commune de Saint Georges des Agoûts, les buses seront payées par les riverains et posées par la commune de Saint Georges.

Dans un deuxième temps, un chiffrage sur l'ensemble de la route sera réalisé et le coût des travaux sera réparti au prorata des 2 communes.

La Forêt

L'eau de la voirie se déverse devant la maison de Madame BARSIMEE. Des travaux de débouchage de la canalisation traversant la route seront effectués par l'entreprise BALTHAZAR. De plus il sera posé une buse par les employés devant chez Claude ROUGE qui prendra à sa charge l'achat de celles-ci. Le chemin communal allant de la RD146 à la VC13 sera réparé et interdit à la circulation durant un mois, un arrêté est pris en ce sens.

La Margotrie

Un alignement a été effectué avec l'aide du Syndicat de la Voirie. Des bordures et un caniveau seront mis en place sur une partie de la VC34 allant de l'entrée de chez Alain PRULEAU à la maison de Florian PRULEAU. L'achat des caniveaux sera financé par Alain PRULEAU, et la commune demandera des devis pour la pose de ceux-ci

Il est proposé de prendre un arrêté interdisant les véhicules supérieurs à 19 tonnes sur la VC34.

Chemin du Brodi

Pour le remettre en état, il faut estimer un cubage de calcaire.

Venelle des Commerces

Bernard GUSTAVE présente les devis du SDEER concernant l'éclairage de la venelle des Commerces. Le montant s'élève à 7 828,45 € dont une prise en charge par le SDEER à hauteur de 50% soit un reste à charge pour la commune 4 284,57 €.

Il est décidé de se rendre sur place lors de la prochaine réunion, et une décision sera prise à la suite.

Dénomination de places

Le Maire propose de nommer l'espace rue de la Forge à côté de l'Eglise, et la place devant la Salle des Fêtes. Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- ✓ que la Place face à la Salle des Fêtes sera désormais « Place Robert COULON » ;
- ✓ que l'espace vert rue de la Forge à côté de l'Eglise s'appellera « Espace Rolland PELLETANT »

Questions diverses

Matériel : tracteur Renault

Patrick FEDON informe le Conseil des différentes réparations à entreprendre. Le Conseil s'interroge sur la nécessité de le remplacer.

Référents communaux

Eau 17 : Le Conseil nomme Christian GUSTAVE référent.

Natura 2000 : Le Conseil nomme Laurent NIVARD référent.

Illuminations de Noël

Tous les candélabres ne sont pas équipés, des devis sont à demander.

De plus pour l'installation des illuminations, il est nécessaire d'avoir recours à une entreprise avec une nacelle, pour limiter ce coût, il serait judicieux de mettre en place des supports fixes pour accrocher les décors (les supports ont été livrés).

Les employés communaux mettront en place ces supports à l'aide d'un échafaudage.

Réunion du 5 mars 2021

Étaient présents : 14 / Absente excusée : Myriam VALLEE

Syndicats des Marais

Les Présidents des Syndicats des Marais ont été invités et présentent leurs Syndicats.

Le secrétariat des deux Syndicats est assuré par Lysiane PENAUD de la Mairie de Saint Bonnet.

Le Syndicat du Marais de Duchatel était représenté par Frédéric RABILLER et Emilien PERDRIAUD, Vice-Présidents.

Le Syndicat s'étend du Canal de la Comtesse jusqu'au Chemin du Brodi et représente 550 hectares. 26 propriétaires financent le Syndicat par leurs cotisations.

Ce Syndicat permet l'irrigation du marais en eau douce avec l'écluse de Duchatel qui empêche le mélange eau douce / eau salée. Pour l'entretien des digues, le Syndicat est associé à l'UNIMA.

Le Syndicat du Vieux Marais de St Bonnet était représenté par Christian BUGNON, Président et David CHAILLOU, Vice-Président.

Le Syndicat s'étend sur une superficie de 1 100 hectares sur les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime avec 130 propriétaires.

Il n'y a pas d'eau douce autre que celle venant des écoulements des coteaux de la commune.

Il y a de nombreuses tonnes de chasses et quelques carrelets.

Signature convention Bioval

Annie-Paule CHAILLOU informe le Conseil qu'il est nécessaire de reconduire le contrat avec le laboratoire BIOVAL qui effectue des prélèvements pour des analyses bactériologiques alimentaires et des analyses de surfaces à la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire ou ses Adjoints à signer le contrat 2021 – 3568 et de prévoir au budget la dépense au compte 611.

Epreuves cyclistes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du comité organisateur des 38^{èmes} Boucles Nationales du Printemps et la Michel Pitard en Haute-Saintonge afin que la commune de Saint Bonnet sur Gironde reçoive le départ et l'arrivée de la troisième étape de la course cycliste qui aura lieu le dimanche 9 mai 2021.

Il présente à l'assemblée la fiche technique détaillant les conditions à réunir afin d'accueillir cet événement.

Subventions associations

Monsieur le Maire présente les différentes associations et demande au Conseil de délibérer sur les subventions à attribuer à chacune. Lors de l'examen de la subvention attribuée de la subvention attribuée à l'Idiot du Village, Madame Catherine ANGIBAUD sort, en effet, elle est Présidente de ladite association.

Après avoir examiné les différentes pièces le Conseil décide :

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- que la commune de Saint Bonnet sur Gironde accueillera le départ et l'arrivée de la troisième étape de la course,
- qu'un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette manifestation,
- de verser la somme de 5 000 € représentant la participation financière pour la ville départ et d'arrivée,
- que des subventions seront sollicitées auprès de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, du Département de la Charente-Maritime et du SICM,
- d'inscrire les crédits au budget.

Subventions	BP 2020	Propositions 2021
ACCA	390 €	390 €
Club de l'Amitié	200 €	200 €
Club de Tennis	0 €	0 €
Comité des Fêtes	750 €	750 €
Section Gym Volontaire	200 €	200 €
Association Pétanque	200 €	200 €
MFR Chevanceaux	40 €	0 €
West'uaire country	200 €	200 €
Idiot du Village	200 €	200 €
Base Alimentaire	200 €	200 €
Secours Catholique	200 €	200 €
Les Boucles Nationales du Printemps(courses de vélos)	5 500 €	5 000 €

Ces subventions sont inscrites au Budget 2021 au compte 6574.

Remboursement achat matériel

Une tarière thermique 75cc a été achetée pour planter les arbres le long du canal du Boucaud et ceux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ainsi que des panneaux directionnels. Cependant cet achat a été fait sur internet et réglé par Laurent NIVARD, parce que la commune n'a pas de moyens de paiement par internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de rembourser Laurent NIVARD du montant de la tarière de 239,99 € et charge le Maire de prévoir cette dépense au budget.

Employés communaux

Sabine VOLTIERE

Procédure de licenciement définitive est enclenchée (lettre informant de la procédure adressée par lettre

recommandée et relevé de carrière adressé au centre de gestion).

Une indemnité de licenciement sera à prévoir au budget (calculée suivant les états de services par le Centre de Gestion).

Michel BOURDERON

La retraite pour usure prématurée de l'organisme a été acceptée par l'employé et adressée au Centre de Gestion pour finalisation.

Brigitte PERRAUT

Compte-rendu de la réunion du 24 février 2021 à laquelle assistait Monsieur Le Président du SIVOS, Monsieur Le Maire de Saint Bonnet, Annie-Paule CHAILLOU et Brigitte PERRAUT.

La situation au niveau de la retraite : dossier de demande sera effectué en fin d'année 2021 et la retraite effective sera à compter de septembre 2022.

Organisation de remplacement au niveau de la cantine et de la garderie (Brigitte PERRAUT est la remplaçante officielle des postes de Stéphanie et Lionel).

Lionel GODIE

Information remplacement de Lionel lors de son absence au mois d'avril, en fonction des conditions sanitaires : remplacement par Brigitte à la cantine ainsi qu'à la garderie et par Thomas CHAINTRIER dans le car scolaire (matin et soir).

Thomas CHAINTRIER

Monsieur Lionel GODIE sera absent en avril et doit être remplacé lors de l'accompagnement des enfants lors du transport scolaire. Il sera remplacé par Monsieur Thomas CHAINTRIER, actuellement agent contractuel rémunéré par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les heures supplémentaires seront réglées à Monsieur Thomas CHAINTRIER.

Bâtiments communaux

Eglise

Christian GUSTAVE présente un devis de réparation du mécanisme de la cloche de l'église pour un montant de 2 706 € TTC. Le Conseil accepte ce devis et charge Christian GUSTAVE de signer le devis et commander les travaux.

Monsieur Christian GUSTAVE présente un contrat de maintenance annuel pour la révision de la cloche d'un montant de 276 €/an. Le Conseil n'accepte pas ce contrat.

Atelier rue des écoles

Christian GUSTAVE présente des devis de réfection de la toiture de l'atelier. Après avoir examiné les devis et délibéré, le Conseil retient le devis des Etablissement LAMOUREUX pour un montant de 9 506,86 € TTC, et charge l'Adjoint de commander les travaux.

Cimetière

Il a été demandé des devis pour la restauration et la consolidation du mur du Cimetière. Après avoir étudié ces devis, le Conseil retient le devis de l'Atelier des Moulins d'un montant de 1 446,72 € TTC et charge l'Adjoint de commander les travaux.

Il est également présenté un nouveau devis pour le jardin du souvenir avec la mise en place de plaques et plaquettes sur le mur derrière le Jardin du Souvenir d'un montant de 480 € TTC. Ce devis est accepté, le

Maire est chargé de commander les travaux.

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Christian GUSTAVE présente un devis pour l'achat d'une vitrine d'affichage d'un montant de 330,86 € HT. Le Conseil accepte ce devis et charge Christian GUSTAVE de commander la vitrine.

Photovoltaïques

Christian GUSTAVE présente des propositions pour optimiser le rendement des panneaux qui à l'heure actuelle ne fonctionne qu'à 50%.

La proposition de France Maintenance Photovoltaïques : un devis pour expertise et diagnostique coût 535 € HT (refusé).

La proposition de Solaire Poitou-Charentes : l'entreprise s'est déplacée pour évaluer visuellement et a constaté une détérioration de certains panneaux. Par conséquent cela entrainerait une dépose des panneaux suivie d'une pose de «bacs aciers ou alu » par un artisan local puis le remplacement des panneaux efficients de panneaux de technologie récente sur la surface complète.

Il y a un contrat de maintenance auprès de l'entreprise ALLEZ. Le Conseil pense qu'il faudrait résilier celui-ci car il semblerait qu'aucune réparation ne soit effectuée.

De plus le Conseil souhaite que l'on se renseigne auprès de GROUPAMA pour savoir si on est couvert en cas de détérioration, et si on peut avoir une indemnisation. Le Conseil charge Christian GUSTAVE de toutes ces démarches.

Stade

Le traitement des taupes est en cours, il faut prévoir une remise en état de la pelouse. Il faut demander un devis.

Logements Communaux réhabilitation

Christian GUSTAVE informe le Conseil de l'avancée du dossier et explique que pour avoir des subventions aussi bien auprès de l'Etat, et du Département, il y a des dates à respecter que les demandes de subventions ne pourront être effectuées que pour l'année 2022.

Voirie et matériel

Patrick FEDON fait le compte-rendu des travaux de voirie effectués.

Le litige du chemin de la Couture a été réglé.

Monsieur FEDON propose qu'un compteur électrique soit mis en place à la maison de l'Étang de Pied Sec pour le Ball Trap de l'ACCA et demande un devis pour refaire la toiture en éverite pour mettre le bâtiment hors d'eau.

Matériel

La banquette est à réparer montant 1 800 €.

Le tracteur Renault est en bout de course, il conviendrait de le remplacer.

Un tracteur neuf : montant serait de l'ordre de 65 000 € HT avec une garantie d'une année, pour un tracteur d'occasion il faut compter entre 35 000 et 45 000 € HT.

Il serait souhaitable de demander un financement pour ce projet.

Questions diverses

Haute-Saintonge propre

La Haute-Saintonge propre se déroulera cette année le samedi 20 mars à partir de 9 h avec un départ de la place de la Salle des Fêtes.

Contre le gaspillage alimentaire

Annie-Paule CHAILLOU présente une évaluation de pesée contre le gaspillage alimentaire. Un constat est fait : les quantités sont bonnes, mais certains enfants ne goûtent même pas leurs assiettes qui reviennent pratiquement pleines. Un devis pour le remplacement de matériel à la cantine est accepté. Une étude gustative peut être envisagée (avis des conseillers testeurs).

Chirurgien-dentiste

Devant la complexité de décision de choix sur les dossiers proposés par les deux organismes de recrutement (médinopia et annonces santés), ce sujet sera réétudié à la prochaine réunion de Conseil.

Réunion du 13 avril 2021

Étaient présents : 11 / Absents excusés : Myriam VALLEE – Catherine ANGIBAUD – Florian PRULEAU

Absente : Christiane SAPIN LAVAUD

Signature de conventions

Signature convention avec le Département

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec le Département de la Charente-Maritime qui régit les dispositions relatives à la participation financière de la Commune de Saint Bonnet sur Gironde aux travaux d'aménagement de la route de Saint Ciers, route départementale 146 afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire a signé ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Signature convention avec le Centre Hospitalier de Jonzac

Annie-Paule CHAILLOU informe le Conseil que suite à l'intégration de la dentiste dans le cabinet de la MSP, le Centre Hospitalier de Jonzac n'aura plus accès au cabinet pour dispenser ses soins.

Lors de la location initiale, il avait été prévu que la commune mettrait gratuitement d'autres locaux à disposition.

Après avoir visité les différents bâtiments, le Centre Hospitalier a retenu le Marché Vert pour continuer ses consultations le jeudi après-midi.

Après avoir consulté Madame la Présidente du Club de l'Amitié pour la modification du jour d'utilisation du Marché Vert par le Club. Le Club de l'Amitié utilisera désormais le Marché Vert le deuxième mercredi de chaque mois.

Annie-Paule CHAILLOU demande l'autorisation qu'une convention à titre gratuit soit établie avec le Centre Hospitalier de Jonzac à compter du 1^{er} mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire ou Annie-Paule CHAILLOU à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Subventions

Subvention à une association

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association Les Petits Pieds pour l'équipement de matériel de puériculture ludique, éducatif et de motricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer 1 000€ de subvention exceptionnelle à l'association les Petits Pieds, et charge le Maire de la prévoir au budget 2021.

Demande d'aide de financement à un projet pédagogique d'Alicia BENEY

Monsieur Le Maire présente la demande d'Alicia BENEY pour une aide de financement d'un projet pédagogique en milieu professionnel à l'étranger – Malaga en Espagne du 21 mars au 15 avril 2022.

Le Conseil souhaite prendre des renseignements supplémentaires auprès du Lycée de Jonzac avant de prendre une décision.

Matériel

Broyeur

Monsieur Patrick FEDON présente un devis pour la réparation du broyeur d'un montant de 2 000€ TTC. Le Conseil valide ce devis et charge Monsieur FEDON de commander cette réparation.

Tracteur

Monsieur FEDON informe le Conseil d'une nouvelle

proposition pour un tracteur neuf avec chargeur.
Il sera décidé ultérieurement de la suite à donner.

Approbation des Comptes de Gestion 2019

Monsieur Frédéric ERB, Trésorier, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion qu'il a établi à la clôture de l'exercice 2020.

Le Maire le vise et certifie que le montant de titres et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation des Comptes Administratifs 2020

Commune

Monsieur Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2020 qui fait apparaître.

En section de fonctionnement

Recettes 1 248 045,70 €

Dépenses 666 956,40 €

Dont excédent cumulé **581 089,30 €**

En section d'investissement

Dépenses 665 504,87 €

Dépenses Restes à réaliser 424 600 €

Recettes 605 803,62 €

Recettes Restes à réaliser 350 000 €

Besoin de financement 134 301,25 €

Le Compte Administratif 2020 est voté à l'unanimité des membres présents.

Photovoltaïques

Monsieur Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2020 qui fait apparaître :

En section de fonctionnement

Recettes 27 368,10 €

Dépenses 11 333,55 €

Dont excédent 16 034,55 €

En section d'investissement

Dépenses 7 269,30 €

Recettes 19 659,66 €

Restes à réaliser 0 €

Excédent 12 390,33 €

Le Compte Administratif 2020 est voté à l'unanimité

Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPNB

La taxe foncière sur les propriétés non bâties continue à être votée comme d'habitude.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux par rapport à l'année 2020 tout en sachant que l'Etat a demandé le taux de la taxe du foncier bâti, soit additionner avec le taux de 2020 du Département.

Ces derniers sont donc fixés comme suit :

des membres présents.

CCAS

Monsieur Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2020 qui fait apparaître.

En section de fonctionnement

Recettes 7 746,85 €

Dépenses 80 €

Dont excédent **7 666,85 €**

Le Compte Administratif 2020 est voté à l'unanimité des membres présents.

Vote des taxes

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2021, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021. Cependant, le Maire lit le courrier de Monsieur Le Préfet concernant la refonte de la fiscalité locale. En effet, suivant la loi de finances 2019-1479 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ainsi qu'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Taxe habitation sur les résidences principales THRP

Le produit de la taxe THRP sera perçu par l'état en lieu et place des communes et des établissements publics.

Taxe habitation sur les résidences secondaires THRS

La taxe THRS continuera quant à elle à être perçue par les communes et EPCI, le taux appliqué sera égal au taux figé de 2019.

Taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB

Cette taxe est modifiée, en remplacement de la taxe d'habitation. Les Conseils Départementaux ne perçoivent plus le produit de la Taxe Foncière des propriétés bâties.

Par conséquent, le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'il soit délibéré sur le taux de base de référence égal à la somme du taux communal auquel est rajouté le taux départemental soit pour la Charente-Maritime 21,50%.

Taxes	Année 2020	Année 2021
Foncière (bâti)	14,11	35,61 (14,11+21,50)
Foncière (non bâti)	31,42	31,42
CFE	19,88	19,88

Affectation du résultat 2020

Commune

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 176 077,40 €

Un excédent reporté de 405 011,90 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 581 089,30€.

Un déficit d'investissement de 59 701,25 €

Un déficit sur les restes à réaliser de 74 600 €

Soit un besoin de financement de 134 301,25 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2020 :

Excédent 581 089,30 €

Affectation complémentaire de réserve 134 301,25 €

Résultat reporté en fonctionnement 446 788,05 €

Résultat d'investissement reporté : déficit 59 701,25 €

Indemnités Cimetière

Le Maire propose au Conseil que Daniel CHAUBENIT continue à ouvrir et fermer le Cimetière. Il est nécessaire de réviser comme tous les ans, les indemnités d'ouverture du Cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'une augmentation de l'indemnité d'ouverture du Cimetière à compter du 1^{er} janvier 2021 de 1% soit 785,80 € par an.

Les crédits sont portés sur le budget 2021.

Indemnités gîtes

Le Maire demande au Conseil de réviser comme tous les ans, les indemnités d'entretien des Gîtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'une augmentation de l'indemnité Gîtes à compter du 1^{er} Juin 2021 de 1% soit 252,72 € par mois.

Les crédits sont portés sur le budget 2021.

Indemnité piégeage

Le Maire demande au Conseil de réviser comme tous les ans, les indemnités piégeage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : Indemnité de piégeage pour l'année 2021, est augmentée de 1% soit à 372,38 € par an.

Le piégeur indemnisé sera : Daniel CHAUBENIT.

Les crédits sont portés sur le budget 2021.

Confection du Budget Primitif 2021

Le Budget de la Commune s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses & recettes investissement 1 187 802,50 €

Dépenses & recettes fonctionnement 1 266 578,05€

Pour le budget annexe des Panneaux Photovoltaïques 2021

Il s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses & recettes fonctionnement 25 611,88 €

Dépenses & recettes investissement 20 534,33 €

Pour le budget annexe du CCAS 2021

Il s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses & recettes fonctionnement 7 666,85 €

Le Budget 2021 ainsi que ses budgets annexes, sont votés à l'unanimité des membres présents.

Réunion du 28 avril 2021

Étaient présents : 11 / Absents excusés : Myriam VALLE – Stéphanie LE MAITRE – Christophe MARCHAND – Christian GUSTAVE (représenté avec pouvoir)

Employés communaux - Tableau des effectifs

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial correspondant à 35 h hebdomadaires pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et du matériel. Une publication doit être faite auprès du Centre de Gestion.

Le Conseil charge le Maire de créer le poste auprès du Centre de Gestion 17 et de modifier le tableau des effectifs en ce sens :

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	A compter Du :
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>					
Secrétaire de Mairie	A	31,50/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	C	25/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint administratif territorial	C	20/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint administratif territorial stagiaire	C	13/35 ^{ème}	1	1	
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	22/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	3/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	5/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	11,02/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	35/35 ^{ème}	2	2	
Adjoint technique territorial	C	35/35 ^{ème}	1	1	02/08/2021
■ TOTAL GENERAL			12	12	
Contrat d'apprentissage aménagé	0				
CAE	0				
Contractuel	1				

Formations

Annie-Paule CHAILLOU informe le Conseil des différentes démarches pour la formation des employés communaux.

Biens sans maître

Les parcelles C1837, C27, C32, C1362 et C1368 sont présumées sans maîtres au sens de l'article 713 du code civil. Ces immeubles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L 1123-3 in fine du CG3P impose à la commune d'incorporer ces biens dans le domaine communal dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée des biens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletins secrets : avec 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et de l'article L 1123-3 (al. 4) du CG3P ;
- décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal

de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;

- Monsieur le Maire est autorisé à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés.

Voirie

Patrick FEDON présente les différents devis concernant la réfection du chemin du Brodis. Après étude, le Conseil retient le devis des Ets COLAS d'un montant de 115 233,88 € TTC.

Au vu du coût de cette réfection, le Conseil souhaite que les Syndicats de Marais soient informés du montant de cette opération, et qu'il serait peut-être important de proposer un moyen de pérenniser la réhabilitation de cette route. En effet, celle-ci lors de sa conception initiale n'a pas été adaptée au fort tonnage des engins agricoles.

Il pourrait être proposé de limiter la vitesse des véhicules lourds dans un premier temps. En effet, cela éviterait peut-être d'arriver à une limitation de tonnages des matériels circulant sur cette route.

Ces travaux sont une énorme charge pour la commune et ne pourront pas être refinancés. La commune ayant une importante voirie à entretenir (+ de 80 kms).

Questions diverses

Cantine scolaire

Mise en place d'un comité de gestion de la cantine scolaire composé de : Annie-Paule CHAILLOU, Aurélien MARCHAND et Christophe MARCHAND.

Eclairage Public

Bernard GUSTAVE présente les devis du SDEER pour l'extension de l'éclairage à la venelle des commerces, mise en place de prises d'illumination. Après avoir entendu l'exposé, le Conseil charge Bernard GUSTAVE de signer les devis et de commander les travaux.

Epicerie

Monsieur ROUQUES vend le fonds de commerce, et va envoyer sa demande de résiliation de bail. Il y a des travaux de réfection et de nettoyage à prévoir. Il faudra faire vérifier les chambres froides.

Elections départementales et régionales

Laurent NIVARD informe le Conseil que la Préfecture a accordé le déplacement du bureau de vote au Marché Vert afin de respecter les contraintes sanitaires liées au COVID 19.

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes propose d'organiser un feu d'artifice dans l'été si celui du 14 juillet n'a pas lieu et suivant les contraintes sanitaires et climatiques (sècheresse).

MAM

La MAM remercie la commune pour la subvention exceptionnelle de 1 000 € qui lui a été accordée.

Réunion du 18 mai 2021

Étaient présents : 14 / Absente: Christiane SAPIN LAVAUD

Bâtiment 19 rue de la Mairie

Annulation du bail du 19 rue de la Mairie

Le Maire lit le courrier de Monsieur Frédéric ROUQUES représentant la société O Bon Tiap indiquant qu'il quitte le local et le logement sis au 19 rue de la Mairie au 31 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte l'annulation des baux du local et logement sis au 19 rue de la Mairie au 31 mai 2021.

Bail du 19 rue de la Mairie

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de bail commercial pour le bâtiment sis au 19 rue de la Mairie, suite à la vente du fonds de commerce de la société O Bon Tiap à la Société Le MELZO, représentée par Mickael TERRE, et demande au Conseil de délibérer.

Après en avoir étudié et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte que Monsieur Mickael TERRE occupe le logement et la supérette à compter du 1^{er} juillet 2021 et la Société Le

MELZO, représentée par Mickael TERRE le local commercial à compter du 1^{er} juillet 2021. Un bail mixte sera établi à la date du 1^{er} juillet 2021 aux prix de :

-pour le local commercial : le loyer commercial est porté à 250 € HT la première année, 350 € HT la deuxième année et 500 € HT la troisième année puis l'augmentation du bail se fera en fonction de l'Indice national des Loyers Commerciaux (ILC) ;

-le montant du loyer habitation est de 330 € TTC.

Le Conseil Municipal charge le Maire ou ses Adjointes de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Gîtes

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la commune de Saint Bonnet doit faire des travaux de rénovation dans le logement du 19 rue de la Mairie et qu'il convient de loger les futurs épiciers.

Le Gîte 3 a été bloqué auprès des Gîtes de France jusqu'au 1^{er} juillet 2021. Monsieur Le Maire propose une mise à disposition gratuite du gîte pour un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide : de mettre à disposition le gîte 3 sis au 16 rue des Ecoles à Monsieur et Madame Mickael TERRE à compter du 1^{er} juin 2021 avec un forfait mensuel pour les charges de 60 €.

Matériel

Patrick FEDON informe le Conseil que pour l'achat du tracteur il est nécessaire de procéder à un appel d'offre. En effet, tout marché ou accord-cadre d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT est précédé d'une publicité.

Monsieur FEDON présente le Règlement de Consultation ainsi que le Cahier des Charges.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal valide le Règlement de Consultation ainsi que le Cahier des Charges présentés, et charge le Maire et les Adjointes de faire le nécessaire pour que cet appel d'offre soit publié.

Questions diverses

Elections du 20 et 27 juin 2021

Il est préférable que tous les accesseurs soient vaccinés vu le risque d'exposition au COVID.

Ceux qui ne souhaitent pas être vaccinés doivent présenter un test PCR négatif.

Personnels – Dossiers en cours

Annie-Paule CHAILLOU informe le Conseil de la progression du dossier de retraite concernant Michel BOURDERON. Il semblerait que celui-ci pourrait être soldé en fin d'année.

Christian GUSTAVE rappelle que le contrat de Thomas CHAINTRIER arrive pratiquement à échéance, qu'il va falloir prendre une décision.

Le Chaillot - Problème de clôture

Patrick FEDON fait part de la demande de Monsieur Alain GRASSIT concernant une clôture limitrophe avec la commune. Il est chargé par le Conseil de se rendre sur place, de vérifier si cette parcelle est bien à la commune. Si c'est le cas, il peut être envisagé de céder cette parcelle à Monsieur GRASSIT si celui-ci

est intéressé.

Voirie

Patrick FEDON fait le point sur les travaux de voirie : Le Boucaud : godets de calcaires à mettre à la tête de pont.

La Forêt : réfection du chemin (herse rotative).

De plus, Patrick FEDON informe le Conseil d'un courrier de TECHNI-VERT, mandaté par CHARENTE-MARITIME TRES HAUT DEBIT, pour l'élagage des bois sur la commune le long des lignes téléphoniques. Dans le bulletin réponse accompagnant la lettre, il nous est indiqué que si les travaux ne sont pas fait, ils seront effectués par l'entreprise TECHNI-VERT pour un montant de 1946,88€TTC. Cependant, dans le courrier il n'y a aucun moyen de vérifier quels sont les lignes à dégager, et s'il y a effectivement des lignes, sans aucune précision des parcelles concernées.

Le Conseil souhaite plus de détails et conteste cette manière de procéder et charge Le Maire ou l'Adjoint Patrick FEDON de faire un courrier en recommandé avec accusé de réception pour plus de précisions avant de répondre.

Demande de Madame GARDEY Héliette

Madame GARDEY Héliette demande à ce que les montants des devis concernant les éclairages publics soient mentionnés car ils ne l'étaient pas dans le dernier compte-rendu.

Suite à cette demande, ils seront portés dans le présent compte-rendu à savoir :

Bernard GUSTAVE avait présenté les devis du SDEER :

-extension de l'éclairage à la venelle des commerces d'un montant de 2 105,05 € HT dont 50 % sont pris en charge par le SDEER, il reste à charge pour la commune un montant de 1 052,52 € HT ;

-mise en place de prises d'illumination d'un montant HT de 841,09 € dont 50% sont pris en charge par le SDEER, il reste à charge pour la commune un montant HT de 420,54 €.

Réunion du 10 juin 2021

Étaient présents : 14 / Absente excusée : Myriam VALLEE

Employés communaux

Poste agent technique polyvalent 35 h. La publication du poste étant échue le 7 juin, les CV des candidats ayant répondu sont présentés. Le candidat retenu est Monsieur Joël DURAND, un courrier sera envoyé aux autres candidats.

Recrutement d'un stagiaire

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un poste d'Adjoint Technique à temps complet a été créé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter Monsieur Joël DURAND en tant que stagiaire à compter du 1^{er} août 2021 sur le poste d'Adjoint Technique Territorial à 35 h.

Dorothee BOURGEOIS - Heures à rémunérer

Madame Dorothee BOURGEOIS a fait le ménage à la MSP les samedis 1^{er} et 8 mai.

Monsieur le Maire propose de rémunérer ces heures effectuées des jours fériés.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour que les heures effectuées les 1^{er} et 8 mai 2021 soient payées à Madame BOURGEOIS.

Création de poste Thomas CHAINTRIER

Le contrat de Thomas CHAINTRIER arrive à échéance fin juin, il convient de décider de l'orientation donnée à cet emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial correspondant à 35 h hebdomadaires pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et du matériel. Une publication doit être faite auprès du Centre de Gestion.

Le Conseil charge Le Maire de créer le poste auprès du Centre de Gestion 17 et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

En attendant la création du poste, il est proposé de renouveler son contrat jusqu'au 31 décembre 2021.

Titularisation d'un agent

Le Maire informe le Conseil que la fin de stage de Madame Elodie AUDEBERT, Adjoint Administrative, 13 h hebdomadaires, est le 30 juin 2021 et propose de la titulariser sur son poste. Le Conseil est d'accord et charge Le Maire de prendre un arrêté en ce sens.

Secrétariat de Mairie

Madame Lysiane PENAUD partirait à la retraite fin 2022, il faudra revoir la distribution des charges de travail. Certains travaux pourraient être sous traités.

Pour le secrétariat des Syndicats des Marais, il pourrait leur être fourni gratuitement un local au 6 rue des Ecoles pour y installer leurs bureaux. Les Conseillers agriculteurs ne sont forcément d'accord avec cette solution. Il faut de toute façon anticiper le départ à la retraite de Madame PENAUD.

Procédure la Mare de Chez Gortais

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Thierry MEYNIEU qui explique les motifs de son pourvoi en cours de cassation dans la procédure de la Mare de Chez Gortais.

Bail 11 rue de la Croix

Annie-Paule CHAILLOU fait part au Conseil de la demande de Madame Ysoline FOUGERAY, neuropsychologue et psycho gérontologue, pour la réduction location partielle du cabinet de la sagefemme.

Madame Lisa CAMPAGNE, sagefemme a été consultée et donne son accord pour ce nouvel aménagement journalier de location pour ce cabinet.

Nom	Jours	Montant	Charges	Total
Lisa CAMPAGNE	4	159,80 €	20 €	179,80 €
Isoline FOUGERAY	1	39,95 €	5 €	44,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de :

- rembourser les cautions soit à Madame Lisa CAMPAGNE d'un montant de 99,88€ ou à Madame Ysoline FOUGERAY d'un montant de 99,88 € ;
- d'annuler les baux en cours de Madame Lisa CAMPAGNE et Madame FOUGERAY Ysoline au 30 juin 2021 inclus.

Emprunt pour réfection du Brodi – VC23

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de faire des travaux de réhabilitation de la voirie sur la VC23.

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré le Conseil décide :

- de contracter un emprunt de 120 000 € auprès du Crédit Mutuel Océan, destiné à financer, les besoins d'investissement 2021 pour travaux de

voirie de la VC23, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 120 000€
- Durée d'amortissement en mois : 180 mois
- Type d'amortissement : échéances constantes
- Taux d'intérêt : 0,880%
- Périodicité : trimestre
- Déblocage des fonds avant le : septembre 2021
- Frais de dossier : 150 €
- Autres commissions : néant

- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts
- autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt correspondant
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Matériel

Patrick FEDON informe le Conseil que l'appel d'offre pour le tracteur a été finalisé et mis en ligne par Valérie MERZERAUD. La clôture de celui-ci est le 21 juin 2021 à 12 h. Qu'il faudra convoquer la commission d'appel d'offre pour ouvrir les plis et présenter au Conseil le résultat. Il convient donc de créer une commission d'appel d'offre.

Commission appel d'offre

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les listes déposées sont les suivantes :

-Annie-Paule CHAILLOU, Christian GUSTAVE et Patrick FEDON, membres titulaires et

-Martine PREVAUD, Muriel MARCHAND, Bernard GUSTAVE, membres suppléants.

Il a été procédé au vote à scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement. Les résultats sont les suivants :

Membres titulaires

sièges à pourvoir (SAP) : 3

suffrages exprimés (SE) :14

quotient électoral (QE) : suffrages exprimés : 14

nombre total de sièges à pourvoir: 3

nombre de voix obtenues par la liste A (VA):14

➤ Répartition des sièges Le nombre de siège(s) obtenu(s) (SO) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste A : $VA/QE = .14 = SOA$

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir : 3 sièges

Le total des sièges pourvus est de : 3 sièges

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
Membres titulaires	Membres suppléants
Annie-Paule CHAILLOU	Martine PREVAUD
Christian GUSTAVE	Muriel MARCHAND
Patrick FEDON	Bernard GUSTAVE

Tondeuse

Patrick FEDON explique que la tondeuse-débroussailluse est toujours en panne et qu'il faudrait la remplacer. Le Conseil le charge de demander des devis et étudiera l'achat ultérieurement.

Tracteur

Patrick FEDON informe le Conseil de la demande de Monsieur Thierry BIDAUD concernant le changement du siège du John DEER qui est usé. Le Conseil demande un devis avant de décider.

Cimetière

Un devis est présenté pour une armoire extérieure pour le cimetière afin de mettre le règlement, le plan et les tarifs d'un montant de 350 €. Le Conseil valide cet achat et charge Monsieur GUSTAVE de commander cette vitrine.

Marché Vert

Monsieur GUSTAVE présente un devis d'un montant de 309 € pour une armoire pour mettre le matériel de l'équipe du Centre Hospitalier qui intervient au Marché Vert.

Le Conseil valide cet achat et charge Monsieur GUSTAVE de commander cette armoire.

Aménagements urbains

Christian GUSTAVE présente des devis pour aménager les espaces extérieurs de la MSP

Banc métallique sans dossier 390 €

Porte-vélo 106 €

Le Conseil valide cet achat et charge Monsieur GUSTAVE de commander ces éléments.

Bourg

Il reste trois muriers platanes à planter Monsieur GUSTAVE propose de le mettre à l'entrée du Bourg en venant de Saint Sorlin en face du terrain de tennis. Pour cela il faut aplanir la butte. Le Conseil est d'accord pour cet aménagement et souhaite que les extrémités avec les buis et rosiers soient conservées.

Un constat sur le parking du Marché Vert est fait : celui-ci est envahi d'herbe, difficile d'entretien une solution est recherchée.

Bornages

La pointe de la rue de la Gare

Le Département a effectué un bornage avec les propriétaires. Cette acquisition par le Département sera rétrocédée à la commune, et permettra de sécuriser l'intersection en créant plus de visibilité.

WC rue de la Forge

Le bornage a été effectué en vue de la vente du reste de la parcelle.

Questions diverses

Feu d'artifices

Éric ANGIBAUD, Président du Comité des Fêtes demande si le feu d'artifices prévu initialement pour la fête foraine peut être reporté et tiré le 7 août 2021 à 23 h à l'occasion de la marche nocturne avec la mise en place d'une buvette par le Comité des Fêtes au Marché Vert - Patrick FEDON fait remarquer que les 2 feux d'artifices seraient tirés à 3 semaines d'intervalle. Le Conseil Municipal propose au Comité des Fêtes de réfléchir pour qu'il n'y ait qu'un seul feu d'artifice.

Terrain à côté du Cimetière

Dépenses aménagement de la Venelle des Commerces

Madame GARDEY Héliette a constaté que dans le dernier compte-rendu il manquait une partie des données concernant les dépenses de l'aménagement de la Venelle des Commerces et demande à ce que les dépenses réelles prévues soient clairement mentionnées.

Suite à cette demande, elles seront portées dans le présent compte-rendu à savoir :

Date réunion	Objet	Montant HT	prise en charge par SDEER	Reste à charge commune
25 janvier 2021	l'éclairage de la venelle des Commerces	8 569,15€	4 284,58€	4 284,58€
28 avril 2021	extension de l'éclairage à la venelle des commerces	2 105,05€	1 052,52€	1 052,52€
Total des dépenses prévues		10 674,20€	5 337,10€	5 337,10€

Réunion du 12 juillet 2021

Étaient présents : 11 / Absentes excusées : Catherine ANGIBAUD – Bernard GUSTAVE (à donner pouvoir à Laurent NIVARD) – Christiane SAPIN LAVAUD – Stéphanie LE MAITRE

Protection juridique

Suite au pourvoi en cassation de Monsieur Thierry MEYNIEU, il est nécessaire que la commune soit représentée par un avocat pouvant plaider en cassation. La SCP LYON CAEN et THIRIEZ sis 282 boulevard Saint Germain 75007 PARIS, a été contactée et les honoraires seront de 5 000 €.

Le Conseil décide d'engager la SCP LYON CAEN et THIRIEZ sis 282 Boulevard Saint Germain 75007 PARIS, pour un montant d'honoraires de 5 000 € et charge Le Maire d'activer la protection juridique de la commune.

Il y a la possibilité d'acheter le terrain qui longe le Cimetière.

Tourisme équestre-vélo-pédestre

Christian GUSTAVE relate sa rencontre avec les organisateurs de la « Route d'Artagnan » qui part du Gers et va jusqu'à Maastricht (Hollande). Saint Bonnet sur Gironde pourrait devenir ville étape pour cela il faudrait organiser :

- l'hébergement des chevaux,
- l'accueil des voyageurs.

Un dossier doit être élaboré par les conseillers afin de répondre à cette possibilité.

MSP

Il faudrait calculer les charges réelles (eau, électricité, entretien clim, lavage vitres, ménage, produits d'entretien, gel hydro-alcoolique, papier toilette..) afin de déterminer si les sommes appelées auprès des professionnels de santé sont suffisantes.

Supérette

Les nouveaux locataires ont emménagé et le logement était propre.

Employés communaux

Règlement intérieur

Annie-Paule CHAILLOU explique qu'afin d'éviter tout conflit, il est nécessaire d'établir un règlement lors de stage (scolaire ou professionnels) dans la collectivité.

Elle présente un règlement intérieur qui sera signé par le stagiaire, le tuteur (un agent de la commune) le responsable (professeur) et Le Maire ou un Adjoint.

Le Conseil valide ce règlement intérieur, celui-ci sera mis en vigueur à compter de ce jour.

Lionel GODIE

Lionel GODIE sera délégué 3 jours par semaine du 19 au 29 juillet 2021 pour les travaux de peinture à l'école dans le cadre du SIVOS. La classe de Madame HUGUET ainsi que le mur extérieur de la cour d'école.

Le marquage au sol de la cour d'école sera à la charge de la commune de Saint Bonnet sur Gironde.

Thomas CHAINTRIER

Thomas CHAINTRIER demande qu'une attestation confirmant son embauche en tant que stagiaire au 1^{er} janvier 2022 lui soit faite. Le Conseil souhaite que celle-ci lui soit envoyée avant d'être adressée à Thomas CHAINTRIER.

Valérie MERZERAUD

Monsieur Le Maire explique que Madame Valérie MERZERAUD a assuré le dépouillement des 2 tours lors des élections et qu'il serait bien de la récompenser.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime exceptionnelle de 150 € net à Madame Valérie MERZERAUD.

Cette somme sera portée au Budget 2021.

Morgane CHAUBENIT

Morgane CHAUBENIT a fait un stage de 7 semaines au niveau des espaces verts. Ce stage a été productif, et un travail important a été accompli. Monsieur Le Maire propose de récompenser Morgane CHAUBENIT.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'allouer 50 € par semaine de stage soit 350 € net à Morgane CHAUBENIT et charge Le Maire de faire le nécessaire.

Signature convention SOLURIS site internet

La convention concernant les conditions générales de création, hébergement et maintenance du site internet communal avec SOLURIS est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Le Maire à signer celle-ci avec une offre de service à 700 €.

Signature convention SDEER éclairage la Geaitrie

Il est présenté la convention correspondant à la mise en place du candélabre autonome de la Geaitrie

Le coût total des travaux est de 3 254,61 € HT. Le SDEER prend 50% du coût des travaux à sa charge, il reste à la commune un coût de 1 627,30 € HT, la commune remboursera sa contribution en 2 annuités.

Bâtiments communaux

Maison de Santé Pluridisciplinaire Climatisation

Christian GUSTAVE présente un devis pour la maintenance du système de climatisation d'un montant de 496 €. Le Conseil, accepte ce devis.

Charges MSP

Annie-Paule CHAILLOU présente au Conseil un récapitulatif des charges réelles afférentes aux communs de la MSP. Il apparait un déséquilibre entre les frais occasionnés et les charges payées par les professionnels de santé. Il conviendrait de voir si un rééquilibrage des charges est possible. Pour l'instant suivant les baux on ne peut répercuter que les charges d'électricité, d'eau et d'assainissement.

Cabinet dentaire

Il a été nécessaire de mettre en conformité le cabinet dentaire afin que le docteur Chaumont puisse exercer. Pour la mise en place de la radio panoramique dentaire, il est nécessaire de plomber le mur. Il est rappelé qu'à la conception de ce cabinet, il n'était pas envisagé la pose d'une radio panoramique, c'est la raison de ces charges supplémentaires.

Les différents devis sont présentés pour un montant de 34 500 €. Le Conseil charge Le Maire de valider ces devis.

Location du cabinet dentaire

Le Docteur Amandine CHAUMONT dentiste, souhaite louer le cabinet dentaire au 11 rue de la Croix dès octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que :

- du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2023 le loyer sera de 150 € soit un demi-loyer ;
- à compter du 1^{er} octobre 2023 le montant du loyer passera à 300 € ;
- les charges seront de 60 € ajustables en fin d'année suivant les charges réelles des communs ;
- La caution sera de 150 € ;
- et charge Le Maire ou ses Adjoints de signer toutes les pièces afférentes à ces locations.

Prime exceptionnelle

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par la municipalité pour l'installation d'un dentiste et qu'il avait été décidé une aide à l'installation de celui-ci.

Afin de lutter contre la désertification et garantir aux administrés de la Commune un accès aux soins raisonnable, la Commune a entrepris des démarches pour faciliter l'installation d'un dentiste sur la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'attribuer une prime d'installation de 30 000 € au docteur CHAUMONT Amandine ;
- décide qu'une convention sera rédigée avec des modalités de remboursement en cas de départ avant cinq ans ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention définissant les modalités d'attribution

de la prime d'installation et tout autre document afférent à cette installation.

21 juillet, afin de donner des explications à ce problème.

Eglise

Les Ets LAMOUREUX sont intervenus suite à des gouttières sur la toiture de l'église. Montant des travaux 789 € le Conseil valide cette prestation.

Il est nécessaire de repeindre les portes d'entrée devis présenté 1 400 €. Monsieur Gustave est chargé de commander les travaux.

Garage Atelier

Monsieur GUSTAVE indique que les travaux sont terminés pour un coût de 7 900 €.

Chaufferie

Christian GUSTAVE fait un compte-rendu du fonctionnement de la chaufferie depuis son installation.

Il est constaté une déperdition d'énergie. C'est pourquoi il est prévu une réunion des différents acteurs (Maitre d'œuvre, CIGEC, installateur et les élus de Saint Bonnet, Maison de l'Energie) le

Appel d'offres – Choix du tracteur

Acquisition d'un tracteur neuf – Attribution du marché à procédure adaptée (MAPA)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tracteur Renault n'est plus aux normes, que la commune souhaitait faire l'acquisition d'un tracteur neuf pour effectuer entre autres, l'alimentation de la chaudière bois, ainsi que des travaux de voirie. Il rappelle qu'il a été publié du 20 mai 2021 au 16 juin 2021 sur le site internet <https://www.marches-securises.fr> un dossier de consultation des entreprises (DCE) en Procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique. Ce DCE prévoyait une offre de base, obligatoire, et des éléments en options, portait sur l'achat d'un tracteur neuf conformément au cahier des charges. Les cinq plis reçus ont fait l'objet d'une ouverture de plis par la commission d'appel d'offres, le 9 juillet 2021 à 13h30, puis une analyse des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation.

Monsieur Le Maire donne ensuite lecture du rapport d'analyse des offres :

Entreprise	Critère 1 – Valeur technique			Critère 2 – Prix prestation HT et reprise matériel			Critère 3 - Délais intervention /panne			Critère 4 -Délais de livraison			Classement	
	Identique marché Base+supp	Base marché >= 17	≠ base	<65000€	<75000€	>75000€	24h	48h	>72h	4 mois	5 mois	6 mois	Total	N°
GUENON	3			3					0	3			9	1
SEMAC		2			2				0			0	4	3
TERRAVI		2		3			3					0	8	2
ALLIN AGRI			0			0			0			0	0	5
CHEVALE RIAS			0	3					0			0	3	4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de retenir l'offre des Ets GUENON pour un montant de 66 500 € HT avec une reprise de l'ancien matériel de 4 000 € ;
- ✓ autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Voirie

Christophe MARCHAND indique qu'il a refait les accès devant sa propriété.

Il faut prévoir des travaux Chez Genet car il y a des inondations.

Dans les marais la fibre se fera par voie souterraine, ce qui risque de fragiliser encore plus la voirie déjà fortement dégradée.

Don de terrain et achat

Suite à la lecture du courrier de Monsieur Alain GRASSY et de Madame Dominique POTIER concernant les parcelles D574 et D575, situées au lieudit Le Chaillot, le Conseil demande au Maire de se renseigner auprès du service juridique de l'Association des Maires pour savoir si la commune peut faire don de ces parcelles.

Achat terrain

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'acheter du terrain à Monsieur et Madame Laurent GARRIDO afin de continuer l'extension du cimetière sur le territoire de la commune, et propose au Conseil d'acquérir la parcelle E2012 d'une superficie de 5 134 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité des membres présents d'acquérir la parcelle E2012 d'une superficie de 51a 34ca au prix de 2 000 € l'hectare soit donc pour un montant de 1 026,80€ ;
- l'acte sera établi par Maître KLOPP BAUDRY Isabelle, notaire à Mirambeau ;
- autorise Monsieur Le Maire ou les Adjointes Madame Annie-Paule CHAILLOU, Monsieur Christian

GUSTAVE, Monsieur Patrick FEDON à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Les crédits sont portés sur le budget 2021.

Questions diverses

Patrick FEDON indique qu'il est nécessaire d'acheter des crics pour les ateliers.

Le Conseil est informé qu'à côté du Cimetière sur un terrain privé, il a été établi un camping sauvage avec un nombre de chiens important. Il est nécessaire de solutionner ce problème afin d'éviter un risque d'insalubrité.

Au lieudit Fonsablouse, des plaintes récurrentes d'administrés concernant un propriétaire qui entropose nombres de véhicules hors d'usage ainsi que différents détritiques qui génèrent des nuisibles.

Une rencontre est prévue à la Mairie pour essayer de solutionner ce problème.

Comité des Fêtes

La marche nocturne du 7 août est maintenue, les participants devront respecter le protocole sanitaire en vigueur. Les couverts seront prêtés par la commune et le feu d'artifices aura lieu si les mesures sanitaires l'autorisent.

Hommage aux anciens

Il faudrait inaugurer les espaces dédiés aux anciens Maires Robert COULON et Rolland PELLETANT. Le Maire est chargé de prévoir cette cérémonie en septembre avec la Présidente du Conseil Départemental.

Réunion du 18 Août 2021

Étaient présents : 10 / Absentes excusées : Héliette GARDEY – Stéphanie LE MAITRE – Muriel MARCHAND – Bernard GUSTAVE – Aurélien MARCHAND

Vente terrain à M. et Mme ANCELET

Le Maire expose la demande de Madame Cathy ANCELET qui a sollicité l'acquisition d'une partie de la parcelle E1604 située rue de la Forge dans le Bourg jouxtant sa propriété.

La partie parcelle E1604 visée désormais numérotée E2156, constitue un espace enherbé ou à l'état de friches formant des délaissés qui ne sont pas accessibles au public et ne font l'objet d'aucun aménagement spécial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ accepte de vendre du terrain E2156 d'une superficie de 308 m² à 20 € le mètre carré ;
- ✓ les frais de bornage sont à la charge de la commune de Saint Bonnet sur Gironde afin

de réaliser la division de la parcelle soit un montant de 828 € TTC ;

- ✓ l'acte sera établi par Maître FIASSON, notaire à Saint Ciers sur Gironde ;
- ✓ autorise Monsieur Le Maire ou les Adjointes à signer tout document se rapportant à cette opération.

Vente terrain à M. GRASSY Alain et Mme Dominique POTIER

Le Maire expose la demande de Monsieur Alain GRASSY et Madame Dominique POTIER qui ont sollicité l'acquisition des parcelles D574 et D575 situées au lieudit Le Chaillot jouxtant leur propriété. Les parcelles D574 et D575 constituent un espace enherbé ou à l'état de friches formant des délaissés qui

ne sont pas accessibles au public et ne font l'objet d'aucun aménagement spécial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ accepte de vendre des terrains D574 et D575 d'une superficie totale de 2 010 m² à 400 €/l'hectare ;
- ✓ les frais d'acte sont à la charge de la commune de Saint Bonnet sur Gironde ;
- ✓ l'acte sera établi par Maître Isabelle KLOPP BAUDRY, notaire à MIRAMBEAU ;
- ✓ autorise Monsieur Le Maire ou les Adjointes à signer tout document se rapportant à cette opération.

Arrêté d'interdiction de stationnement de caravanes sur terrain privé

Le Conseil est informé que plusieurs caravanes se sont installées au lieu-dit « Chez Genet » dans un espace boisé qui a été défriché.

Considérant que le stationnement des caravanes en dehors des zones aménagées à cet effet est de nature à porter atteinte :

- à la salubrité publique (absence de desserte en eau potable, absence de système d'assainissement, de desserte d'électricité...);
- à la sécurité publique, risques d'incendie (absence de moyens de lutte contre l'incendie...);
- à la tranquillité publique (bruits de voisinage, stationnement gênant...);
- aux paysages naturels, à la conservation et à la protection de l'environnement naturel (proximité d'espaces boisés...).

Virements crédits

Extension MSP avenant Lot 12

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de modifier la mise en place des espaces verts de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Ces modifications entraînent une moins-value de – 1 012,68 € TTC

	H.T.	TVA 20 %	T.T.C
Avenant / Ext MSP	-843 €	-168,78 €	-1012,68 €

Le marché initial reste en vigueur pour tout ce qui n'est pas dérogé par le présent avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ces avenants et charge le Maire de les signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

MSP avenant Lot 12

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de modifier la mise en place des espaces verts de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Ces modifications entraînent une moins-value de – 2 000,70 € TTC

	H.T.	TVA 20%	T.T.C
Avenant / Lot 12	-1667,25€	-333,45€	-2000,70€

Le marché initial reste en vigueur pour tout ce qui n'est pas dérogé par le présent avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ces avenants et charge le Maire de les signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Municipal charge Le Maire de prendre un arrêté interdisant le stationnement de caravanes et de le transmettre à la gendarmerie de Mirambeau.

Gîtes

Monsieur Christian GUSTAVE signale que les gîtes nécessiteraient quelques travaux de rénovation tant au niveau phonique qu'esthétique.

De plus il serait également nécessaire de refaire la toiture car il y a de nombreuses infiltrations.

Location Gîte

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la commune de Saint Bonnet a dû reloger en urgence dans un gîte une famille.

Le Gîte 3 a été mis à disposition de Madame Stéphanie DAUNIS. Monsieur le Maire propose un forfait de 400 € par mois pour la location de ce gîte avec en plus la redevance électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de louer le gîte 3 sis au 16 rue des Ecoles à Madame Stéphanie DAUNIS à compter du 21 août 2021 pour un forfait mensuel de 400 € avec l'électricité en plus.

Signature convention avec ENEDIS

La convention avec ENEDIS pour une pose de canalisation souterraine ainsi que la pose de 2 bornes de branchement devant l'antenne sur la parcelle E1680 appartenant à la commune est présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Le Maire à signé la convention avec ENEDIS.

Questions diverses

Remerciement de la famille de Didier PERDRIAUD.

Arbres

Sinistre à Vitrezay chez Monsieur BERGER Karl, un arbre est tombé sur la toiture. Cet arbre était sur un terrain appartenant à la commune.

Les peupliers le long du terrain de football sont mal en point. Le Conseil charge Monsieur FEDON de contacter un acheteur afin de les faire évaluer.

Voirie

Réfection chemin communal

Patrick FEDON a effectué un nivelage sur le chemin communal qui va de la Margotterie au château d'eau de St Palais.

Décharge sauvage

Au lieu dit « La Geaitrie », il a été découvert un dépôt sauvage. Les employés communaux iront nettoyer.

Le Petit Marand

Les travaux de goudronnage ont été effectués par l'entreprise GOYON.

Chez Genet

Suite à l'inondation de certains bâtiments, une réunion des riverains a été organisée, des travaux seront

effectués par les élus et employés communaux afin de solutionner ce problème.

Chez Favre

Prévoir les curages des canaux d'évacuation.

Bâtiments communaux

Supérette

Un devis de 1 400 € HT est présenté pour remplacer le moteur de la porte métallique du garage. Le devis est accepté.

Places

Les plaques pour les inaugurations des 2 places sont arrivées. L'inauguration aura lieu le 23 octobre 2021. Un verre de l'amitié sera offert à la Salle des Fêtes.

Rentrée scolaire

La Salle des Fêtes sera à nouveau utilisée pour servir les repas de cantine pour respecter la distanciation ainsi que les mesures sanitaires en vigueur pour le COVID19.

Il est proposé que les 3 h de ménage effectuées par Brigitte PERRAUT soient utilisées pour la désinfection des sanitaires de l'école durant la période du déjeuner, sans demander de contrepartie au SIVOS Jaurès Magnier. Le Conseil donne son accord.

Réunion du 15 octobre 2021

Étaient présents : 11 / Absents excusés : Catherine ANGIBAUD – Florian PRULEAU – Patrick FEDON – Christophe MARCHAND

Emprunt voirie

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de faire des travaux de réhabilitation de la voirie sur la VC23 et que la délibération N° 2021-39 avait été prise et qu'il convient de l'annuler car aucune suite n'y a été donnée.

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré le Conseil décide :

- de contracter un emprunt de 120 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux Sèvres, destiné à financer les besoins d'investissement 2021 pour travaux de voirie de la VC23, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o montant du capital emprunté : 120 000€,
 - o durée d'amortissement en mois : 120 mois,
 - o type d'amortissement : échéances constantes,
 - o taux d'intérêt : 0,69%,
 - o périodicité : trimestre,
 - o déblocage des fonds avant le : 1^{er} décembre 2021,
 - o frais de dossier : 120 €,
 - o autres commissions : néant ;

- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Achat terrain pour défense incendie

Le Maire expose la nécessité d'acquérir un terrain pour la défense incendie à Madame Nicole BERTRAND soit la parcelle E1245 située au lieu dit Troquereau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ accepte d'acheter du terrain E1245 d'une superficie de 630 m² à 0,30 € le mètre carré ;
- ✓ l'acte sera établi par Maître Estelle LEY, notaire à PONS ;
- ✓ autorise Monsieur Le Maire ou les Adjointes à signer tout document se rapportant à cette opération.

Vente 4 lotissement les Loges

La famille FERREIRA locataire du 4 Lotissement Les Loges, souhaiterait acheter pour la somme de 95 000 €.

Cependant la Mairie avait déjà proposé lors d'une précédente demande d'acquisition 100 000 €.

Le Conseil souhaite que deux estimations de ce bien soient faites afin de déterminer la valeur de ce bien.

Employés communaux - NBI

Considérant que Monsieur Lionel GODIE, Adjoint Technique Territorial, exerce à compter du 1^{er} novembre 2020 les fonctions d'Adjoint Technique Territorial à caractère polyvalent, prévues par le statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques et Monsieur Joël DURAND Adjoint Technique Territorial, exerce à compter du 1^{er} septembre 2021 les fonctions d'Adjoint Technique Territorial à caractère polyvalent prévues par le statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint le Conseil décide que :

- ✓ Monsieur Lionel GODIE bénéficie à compter du 1^{er} novembre 2020 d'une bonification indiciaire de 10 points majorés ;
- ✓ Monsieur Joël DURAND bénéficie à compter du 1^{er} septembre 2021 d'une bonification indiciaire de 10 points majorés ;

Bail Sage-Femme

Annie-Paule CHAILLOU fait part au Conseil de la demande de Madame Justine LAHETJUZAN pour la location du cabinet de la sagefemme qu'elle partagera avec Madame Ysoline FOUGERAY.

Nom	Jours	Montant	Charges	Total
Justine LAHETJUZAN	4	159,80 €	20 €	179,80 €
Ysoline FOUGERAY	1	39,95 €	5 €	44,95 €

Prime exceptionnelle installation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé une aide à l'installation du dentiste et qu'il conviendrait d'aider également Madame Justine LAHETJUZAN, sage-femme.

Afin de lutter contre la désertification et garantir aux administrés de la Commune un accès aux soins raisonnable, la Commune a entrepris des démarches pour faciliter l'installation d'un dentiste sur la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'attribuer une prime d'installation de 3 000 € à Madame Justine LAHETJUZAN, sage-femme ;
- décide qu'une convention sera rédigée avec des modalités de remboursement en cas de départ avant cinq ans ;

- ✓ et charge Le Maire de prendre un arrêté en ce sens.

Bâtiments communaux

MSP

Location du cabinet dentaire

Monsieur Le Maire que le Conseil avait délibéré le 12 juillet 2021 sur la location du cabinet dentaire décision N° 2021-48 et qu'il convient de l'annuler car la date d'installation du docteur Chaumont à changer.

Le Docteur Amandine CHAUMONT dentiste souhaite désormais louer le cabinet dentaire au 11 rue de la Croix à compter du 1^{er} novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que :

- ✓ d'annuler la délibération N 2021-48 ;
- ✓ du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2023 le loyer sera de 150 € soit un demi-loyer ;
- ✓ à compter du 1^{er} novembre 2023 le montant du loyer passera à 300 € ;
- ✓ les charges seront de 60 € ajustable en fin d'année suivant les charges réelles des communs ;
- ✓ la caution sera de 150 € ;
- ✓ et charge Le Maire ou ses Adjoints de signer toutes les pièces afférentes à ces locations.

-autorise Monsieur Le Maire ou ses Adjoints à signer la convention définissant les modalités d'attribution de la prime d'installation et tout autre document afférent à cette installation.

Annie-Paule CHAILLOU est chargée d'informer Madame Justine LAHETJUZAN, sage-femme des décisions du Conseil Municipal.

Location gîte

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la commune de Saint Bonnet a dû reloger en urgence dans un gîte une famille.

Le Gîte 3 a été mis à disposition de Monsieur et Madame Laurent DLUZNY. Monsieur Le Maire propose un forfait de 400 € par mois pour la location de ce gîte avec en plus la redevance électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de louer le gîte 3 sis au 16 rue des Ecoles à Monsieur et Madame

Laurent DLUZNY à compter du 15 octobre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 avec un forfait mensuel de 400 € avec l'électricité en plus.

Stade de foot

Le Président du FCCM, Monsieur TESSONNEAU Didier a visité le stade. Les douches ont été remises en état de marche par conséquent pourront être réutilisées par les équipes de foot. Cependant les taupes devront être éradiquées avant l'utilisation du terrain. Un devis est présenté d'un montant de 4 000 € comprenant l'intervention d'une machine avec du sable. Le Conseil accepte ce devis.

Le Président du FCCM s'engage à ce que des entraînements sur le terrain aient lieu ainsi que des matchs tous les 15 jours sur le terrain de Saint Bonnet sur Gironde.

Aire de Jeux

Les balançoires à côté du terrain de tennis sont détériorées, un devis de 200€ est présenté et accepté. Il serait également nécessaire de faire faire un contrôle d'homologation des jeux.

Monsieur GUSTAVE est chargé de demander des devis.

Salle des Fêtes

Laurent NIVARD a gagné lors d'un concours au carrefour des Communes en juin à Saintes un défibrillateur d'une valeur de 2 000€. Le Conseil décide de le faire installer dans le hall de la Salle des Fêtes côté rue des Ecoles.

A compter du 1^{er} novembre 2021 la Salle des Fêtes sera remise à disposition des Associations, par conséquent à la rentrée des vacances de la Toussaint les enfants réintégreront le réfectoire de la cantine.

La Salle des Fêtes sera utilisée pour l'inauguration des places le 23 octobre 2021.

Bonnétatis

Monsieur Le Maire explique que le contrat avec REX ROTRY a été renégocié pour les photocopies. Le coût le plus important est la publication du Bonnétatis environ 1 700 € uniquement pour les copies sans la fourniture du papier et le temps passé par les secrétaires pour l'impression. Des devis d'impression pour le Bonnétatis (pris en compte 60 pages comme celui de 2020) sont présentés.

Après discussion le Conseil Municipal retient l'imprimerie MICHAUD pour le prochain Bonnétatis.

Demande de subvention fonds énergies- poêle granulés bois

La commune de Saint Bonnet sur Gironde est propriétaire d'un logement, situé 3 rue de la Gare.

Monsieur Le Maire rappelle que le logement est doté de radiateurs électriques et qu'il serait judicieux d'équiper ce logement d'un poêle à granulés de bois, donc des travaux importants et rapides sont à envisager.

Supérette

Il est proposé d'installer une laverie automatique à la supérette (3,15m x 2,25m) Celle-ci pourrait être installée à côté du laboratoire de l'épicerie afin de pouvoir évacuer les eaux et assurer l'alimentation électrique.

Il faut prévoir une dalle béton pour accueillir cette laverie. Celle-ci pourra être réalisée par les employés communaux, les exploitants du commerce prennent en charge les matériaux de construction

Le Conseil donne son accord pour ces travaux.

Cimetière

Le Conseil est informé que le désherbant sera interdit en 2022. Il faut envisager un aménagement différent La commission se réunira à partir du 8 novembre 2021.

Mme PREVAUD Martine demande ce qu'il en est de la sépulture à côté de la concession de Serge RIBOT, y a-t-il une succession ?

Voirie

Venelles des Commerces

Mme Stéphanie LE MAITRE fait remarquer que cette venelle n'est pas suffisamment entretenue.

Les employés iront faire le nécessaire. De plus le SDEER a été contacté pour savoir lorsque les travaux d'éclairage auront lieu. Réponse en attente.

Chemin du Brodi

Les travaux ont été effectués par l'entreprise COLAS, la route a été élargie.

La première partie jusqu'à la borderie est correcte, il semblerait que le reste de la voirie allant de La Borderie à la route du Boucaud soit moins confortable. En effet certaines déformations ne sont pas suffisamment comblées ce qui engendre des vibrations importantes. Il faudrait voir avec l'entreprise si une petite amélioration pourrait être apportée.

Après avoir examiné les différents documents, le Conseil charge Le Maire de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Énergie du Département.

Le Conseil charge Le Maire de commander l'installation du poêle.

Dons

Monsieur NIVARD indique que des dons ont été déposés pour la cantine scolaire :

Club de Pétanque de Saint Bonnet sur Gironde 270 €.
Jean-Pierre FEUGNET 50 €.

Le Conseil accepte ces dons de 320 € et charge Le Maire d'encaisser ceux-ci et de remercier les donateurs.

Cette somme sera portée au compte 7713 du budget 2021.

Questions diverses

Exercice CNPE

Le Maire indique qu'un exercice aura lieu les 20 et 21 octobre 2021. La population ne sera pas impactée.

Le Conseil constate qu'il n'y a pas de sirène d'alerte à Saint Bonnet. Le Conseil charge le Maire ou ses Adjointes de se renseigner.

Antenne relais et fibre

La mise en route de l'antenne relais sera peut-être effective en avril 2022. L'installation de la fibre sera finalisée en 2023.

Affichage

Madame GARDEY demande à ce que les numéros de téléphone du Maire et des Adjointes soient affichés dans la vitrine de la Mairie rue des Ecoles.

Festivités fin d'année

L'éclairage de Noël sera mis en place entre le 30 novembre et 1^{er} décembre, il sera déposé le 10 janvier 2022.

Des devis sont présentés, l'entreprise SIETEL est retenu, Monsieur Bernard GUSTAVE est chargé de commander la mise en place.

Des candélabres seront achetés pour un montant TTC de 3 170 €.

Le Conseil souhaite que cette année soit acheté 4 grands sapins, cependant, il faut prévoir des fourreaux implantés dans le sol.

Réunion du 2 novembre 2021

Présents : 13 / Absentes excusées : Martine PREVAUD - Myriam VALLEE

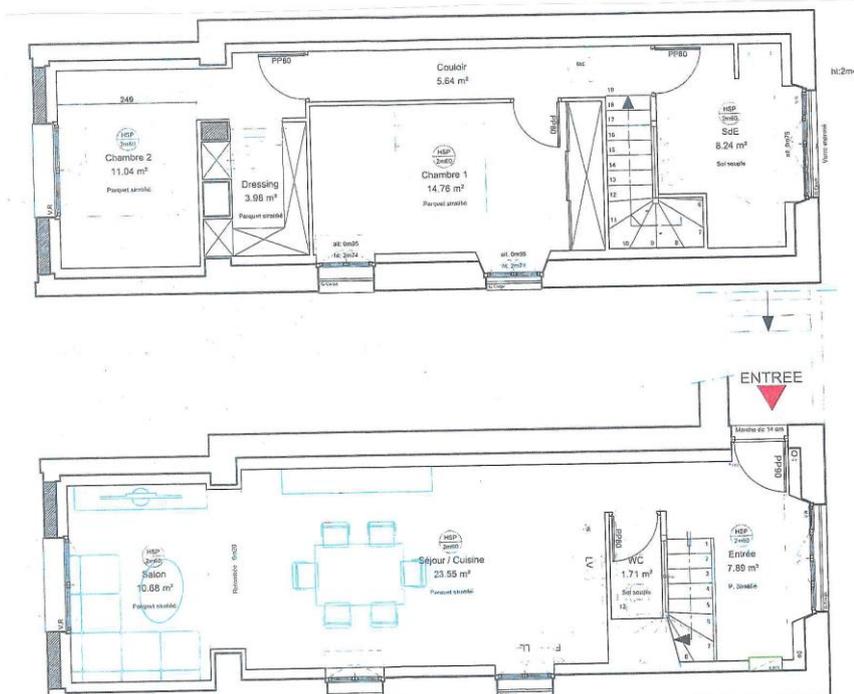
Batiments communaux

4 logements communaux

Monsieur RAT architecte du cabinet Moreau (qui est chargé de la réhabilitation des 4 logements communaux,) présente les différentes possibilités.

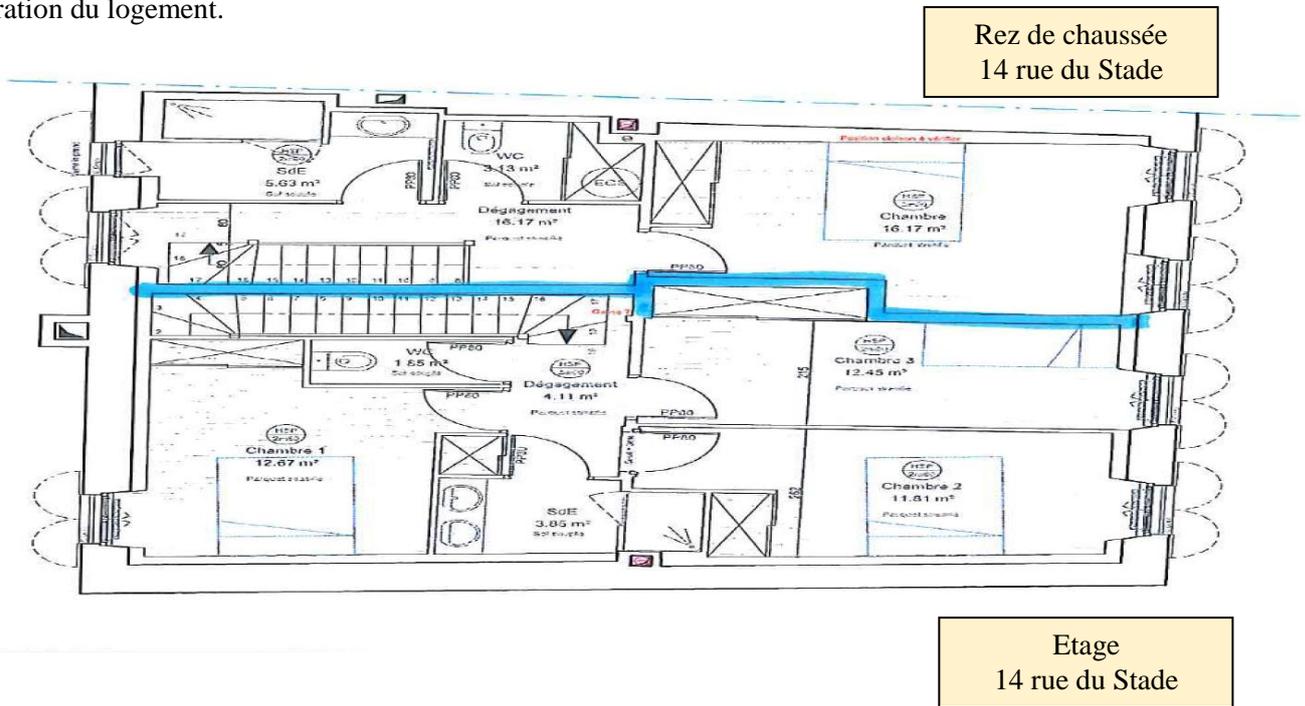
12 rue des Ecoles

Le plan numéro 2 est retenu. L'entrée se fera par les escaliers desservant le groupe scolaire, côté rue des Ecoles, par conséquent l'ancien accès (escalier côté ruelle devant le portail de l'école) sera supprimé. Le Conseil a retenu l'option de réaménagement l'étage avec 2 chambres uniquement. Voir croquis



14 rue du Stade (logement à côté de l'ancien bureau de Poste)

L'étage sera scindé en deux parties distinctes et isolé. Réaménagement total de l'étage avec la création de nouveau sanitaire et salle de bains. Le système de chauffage, chaudière à granulés sera conservée et adapté à la nouvelle configuration du logement.



L'estimatif provisoire pour le cout des travaux est de 436 535,92€ TTC

Sage Femme

Justine LAHETJUZAN dans l'attente de sa prise d'exercice au 1^{er} janvier à déposer des meubles personnels pour ses consultations. Une assurance lui a été demandée pour à compter du 30 octobre pour la mise à disposition du cabinet.

Mme LAHETJUZAN ne souhaite pas conserver le bureau et l'armoire qui ont été mis à sa disposition, ceux-ci seront transférés dans le cabinet des Kinés.

Annulation bail cabinet kinésithérapie

Annie Paule CHAILLOU lit le courrier de Madame Christiane BORLON, Kinésithérapeute indiquant qu'elle cesse son activité sis au 11 rue de la Croix au 31 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :
D'accepter l'annulation du bail du local sis au 11 rue de la Croix au 31 décembre 2021.

De rembourser la caution à Madame Christiane BORLON.

Epicerie

Il est nécessaire d'isoler l'épicerie des devis ont été demandés. Pour pouvoir prétendre à une subvention, il faut que les travaux soient effectués par une entreprise agréée RGE.

6 rue des Ecoles

Monsieur le Maire indique que le SIMADIGUE (syndicat intercommunal et interdépartemental pour l'entretien des digues) souhaite louer un bureau. Il est proposé un des deux bureaux au 6 rue des Ecoles à l'étage pour un loyer mensuel de 200 €. Le Conseil charge le Maire et les Adjoints d'en informer le SIMADIGUE.

Cimetière

Il faut prévoir une réunion de la commission pour décider de la mise en place d'une nouvelle procédure de reprise de concession et déterminer lesquelles.

Eglise

Monsieur GUSTAVE signale que les portes de l'église ont été repeintes. Il est utile d'installer une vitrine d'affichage sur le Mur de l'Eglise au prix de 90€. Le Conseil valide cet achat

Demande de subventions DETR DSIL conjointes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet réhabilitation de 4 logements communaux, avec une mise aux normes de l'isolation, de l'électricité, et un réagencement total de ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- réaliser le projet de réhabilitation des 4 logements suivant :

- 12 rue des Ecoles
- 14 rue des Ecoles
- 12 rue du Stade
- 14 rue du stade

- accepter le coût prévisionnel d'un montant total de 391 841,43 € HT éligibles à la DETR et au DSIL.

Monsieur le Maire rappelle que ces logements sont entièrement à réhabiliter et à ré agencer. Certains sont dotés de radiateurs électriques et qu'il serait judicieux de revoir l'isolation de tous ces logements et de connecter ceux de la rue des Ecoles à la chaufferie collective bois. Une mise aux normes électriques est obligatoire pour tous ces logements. Des travaux importants et rapides sont à envisager.

Indemnité de porte-drapeau communal

Monsieur Le Maire indique que le porte-drapeau communal est trop âgé pour continuer à représenter la commune.

Monsieur Lionel GODIE accepterait de porter le drapeau aux différentes manifestations (cérémonies du 8 mai, 11 novembre, ... ainsi que les obsèques d'anciens combattants). Monsieur Le Maire propose de mettre en place une indemnité pour rémunérer ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'allouer une indemnité de 100 € par an à Monsieur Lionel GODIE pour être le porte-drapeau communal. Monsieur Lionel GODIE s'engage à représenter la commune aux différentes commémorations

communales, ainsi qu'aux obsèques d'anciens combattants.

Caravanes de Chez Genet

Monsieur Le Floch Vincent a agressé Monsieur le Maire lorsque ce dernier lui a remis un exemplaire de l'arrêté interdisant le stationnement de caravanes au lieudit Chez Genet. De plus, Monsieur Le Floch s'est rendu au domicile de Monsieur NIVARD et a eu des propos et gestes très violents.

Suite à l'agression physique de Monsieur NIVARD, un constat médical a été fait et a entraîné un ITT de 4 jours.

Monsieur NIVARD a porté plainte en tant qu' élu dans l'exercice de ses fonctions et à titre personnel, puis en plus il y a eu diffamation à son encontre sur les réseaux sociaux.

Le Conseil veut poursuivre les procédures en cours, en effet Monsieur Le Floch a installé des caravanes sur un terrain situé en zone A et partiellement en zone N donc en zones inconstructibles.

De plus, ce terrain n'est ni raccordé à l'électricité, ni à l'eau potable, et ne possède aucun système d'assainissement, ce qui est très inquiétant sachant que Monsieur Le Floch y vit avec 4 enfants et une compagne qui attend un autre enfant.

Le Conseil estime nécessaire qu'un courrier soit adressé au Procureur afin de faire respecter l'arrêté municipal et le règlement du PLU.

Le Conseil est favorable à ce que le Maire et les Adjointes reçoivent Monsieur Le Floch en Mairie, en présence de la Gendarmerie.

Réunion du 25 novembre 2021

Étaient présents : 13 / Absents : Bernard GUSTAVE – Christiane SAPIN LAVAUD

Activation protection juridique

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les incidents qui se sont déroulés au lieudit Chez Genet dus à la prise d'arrêté d'interdiction de stationnement des caravanes dans ce même lieudit, et propose d'activer la protection juridique de la commune.

Cela permettrait de demander à notre avocat la mise en application de cet arrêté par le Procureur de la République.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'activer la protection juridique auprès de GROUPAMA,
- de missionner Maître Romuald GERMAIN pour assurer la défense de la Commune.

Informations Communales

Permanences Maire et Adjoint

Laurent NIVARD, Maire

06.63.03.83.04

Sur rendez-vous

Annie-Paule CHAILLOU, Adjointe

07.86.53.05.43

Patrick FEDON, Adjoint

06.73.73.57.96

Permanence sur rendez-vous

Horaires d'ouverture

Mairie : 05.46.86.01.59

Lundi	9 h 15 à 12 h 30	13 h 30 à 17 h 15
Mardi	<i>Fermée au public</i>	13 h 30 à 17 h 15
Mercredi	9 h 15 à 12 h 30	13 h 30 à 17 h 15
Jeudi	9 h 15 à 12 h 30	<i>Fermée au public</i>
Vendredi	9 h 15 à 12 h 30	13 h 30 à 16 h 15

Pour les dossiers d'aide sociale, d'urbanisme et cimetière venir uniquement l'après-midi.

Sapins de Noël

La Municipalité remercie les Pépinières BUGNON qui offrent généreusement chaque année le sapin monté sur la place de la Salle des Fêtes.

Agence Postale Communale

18 rue de la Mairie à Saint Bonnet sur Gironde

du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30



Nouveaux arrivants

Nous demandons aux **nouveaux arrivants** de bien vouloir se faire connaître au secrétariat de la Mairie. Nous avons besoin de **vos coordonnées administratives** surtout lorsqu'il y a des enfants, pour les **prévisions d'effectifs scolaires, mais aussi pour le recensement militaire, l'inscription sur les listes électorales, etc...**

Merci pour votre compréhension.

Location de salles communales

Vous devez vous adresser au secrétariat de la Mairie. Les modalités du contrat de location et les tarifs vous seront communiqués lors de votre réservation. **La réservation ne sera effective que lorsque la caution sera déposée au Secrétariat de Mairie.** Des chèques de paiement ainsi que l'attestation de votre assurance responsabilité civile devront être fournis.

Nous rappelons aux utilisateurs que les salles doivent être laissées propres (balayées, carrelages lavés), les équipements nettoyés (gazinière, chambres froides, WC, tables, chaises...).

État Civil

Bienvenue aux Bébés

MARCHAND Célestine, Marie, née le 28 avril 2021 à Blaye

LANTÔT Mila, Lydilla, Jasmine, née le 15 octobre 2021 à Saintes

BUGNON Alban, né le 18 novembre 2021 à Blaye

DESIRE CHAMBRET Enzo, né le 12 novembre 2021 à Blaye

MORTE Alyha, Elye, née le 2 septembre 2021 à Blaye

Toutes nos félicitations aux heureux parents

Ils se sont unis

KAH Sylvain & DRON Stéphanie
le 7 juillet 2021

GUERIN Kévin & PAGA Emmanuelle
le 7 août 2021

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

Ils nous ont quittés

le 19 décembre 2020	GERGOUIL Robert, Alcide, Gaston
le 26 décembre 2020	COTRAUD Raymonde
le 27 décembre 2020	CLAIR Saint-Jean, Michel
le 31 décembre 2020	MACOIN Georges, Marcel
le 31 décembre 2020	GAVIN veuve GERON Denise
le 6 janvier 2021	PETIT Fabien, René
le 7 janvier 2021	REAUD Jean-Pierre
le 12 janvier 2021	JAGAUD veuve DROUILLARD Rémie, Renée, Marie
le 14 janvier 2021	BRASSET épouse GERGOUIL Suzanne, Adrienne
le 14 janvier 2021	GERON Claude, Raoul, Louis
le 15 janvier 2021	SAILLANT veuve LETARD Sydonie, Marie, Marguerite-Noëlie
le 21 janvier 2021	SURAUD épouse FEUGNET Pierrette, Anne-Marie
le 27 février 2021	TRENAUD veuve CHEVREUX Huguette
le 14 avril 2021	RENAUD veuve TORLOIS Marie-Claude, Jeanne, Yvonne
le 25 avril 2021	FELGINES veuve TROLLIET Marie, Renée, Eugénie
le 29 avril 2021	NICOLAS Roland, André
le 5 mai 2021	VIGNOLLES Robert, Léopold, Louis
le 25 mai 2021	BOULIN veuve RULLEAU Pierrette
le 7 juin 2021	DUMAS épouse POIVERT Pierrette
le 11 juin 2021	MAHET Jackie, Armand
le 26 juin 2021	BOUCHÉ Henri, Marie, Maurice
le 4 juillet 2021	COULOUMY Marc, Camille
le 16 juillet 2021	ROY veuve BERNARD Jacqueline
le 18 juillet 2021	PERDRIAUD Didier
le 5 août 2021	GAUTHIER veuve COULON Simonne
le 21 août 2021	TEILLIEZ veuve HEINEMANN Odette, Henriette, Paulette
le 2 septembre 2021	ADRIENNE veuve VERNEUIL Louise
le 20 septembre 2021	RIGOLOT Jean-Michel
le 25 septembre 2021	MALLET veuve ALEXIS Viviane, Simone
le 6 octobre 2021	LEY Raymond
le 9 octobre 2021	RAFFENAUD Raymond, André
le 18 octobre 2021	SUTOUR veuve ROBERT Paulette
le 27 octobre 2021	EGRETIER épouse RAMBERT Claudette, Ulyssia
le 2 novembre 2021	CHAPPET veuve NORDEY Yvonne, Jeanne, Andrée
le 7 novembre 2021	BOUDIER veuve BORRELYS Angèle, Louise
le 8 novembre 2021	COUDIGNAC Franck, Robert
le 27 novembre 2021	TERRIGEOL Albert, Pierre, André
le 30 novembre 2021	BELAUD Fabrice, Daniel, Michel
le 6 décembre 2021	LUCASSON veuve BEZIE Yvette, Simone

Obsèques religieusesAppeler en premier le secrétariat de la Paroisse : **05.46.49.61.63**

Puis si besoin, les personnes relais :

M. ROUGÉ Claude

05.46.86.04.53

Des nouvelles des écoliers de Saint Bonnet sur Gironde

En 2021, l'école comptait 72 élèves répartis sur 3 classes à double niveau, du CP au CM2.

Après une année 2020 bouleversée par l'arrivée de la Covid-19, l'équipe enseignante était bien décidée à mener les projets engagés jusqu'à leur terme : projet chorale, projet vélo et voyage de fin d'année.

Tout au long de cette année nous avons dû jongler avec des protocoles sanitaires changeants mais notre objectif restait de permettre aux élèves d'apprendre dans de bonnes conditions et dans un climat serein et motivant.

- **En février 2021, le carnaval** a été maintenu mais bien différent des années précédentes puisque les familles n'ont pas pu participer à cet événement. Pour que les enfants profitent tout de même de cette fête, ils ont pu venir à l'école déguisés dès le matin et en fin de journée c'est en musique qu'ils se sont lancés des confettis (chaque classe restant dans sa zone de jeu). Enfin, un goûter a été offert aux enfants.



- **Après un court confinement avant les vacances d'avril, les élèves ont enchaîné les activités sportives et sorties en plein air!**

En mai/juin 2021, tous les élèves de CM1 et CM2 ont pratiqué **la voile** à Port Maubert lors de 4 journées.

Du CP au CM2, les élèves se sont mis en selle pour acquérir et développer les règles de **circulation à vélo** au sein de l'école d'abord puis lors de sorties de proximité.

Les élèves de CM1-CM2 ont aussi participé au projet « Petit Tour » en se rendant jusqu'à Port Maubert.

L'objectif final a été atteint le 8 juillet 2021 lors d'une grande sortie jusqu'à Vitrezay avec des parcours différenciés en fonction des classes, permettant aux enfants d'appliquer les règles de circulation en groupes sur route.

Ce projet n'aurait pu être mené sans la participation de nombreux parents agréés ou accompagnateurs pour assurer l'encadrement de tous les élèves.

Ce fut un projet motivant pour tous mais qui a sollicité un important investissement de l'équipe pédagogique.



En juin, les écoliers de St Bonnet ont aussi découvert **l'orientation**: à Port Maubert pour les cycle 3 et sur des parcours au lac de Montendre pour les cycle 2. Ce fut une nouveauté pour beaucoup et une activité riche d'apprentissages (lecture de plan) et de motivation lors de la recherche des balises.

- **Une fin d'année en beauté avec un voyage scolaire sur l'île d'Aix.**
Les enfants ont profité d'une magnifique journée ensoleillée pour découvrir cette île en partant à la recherche de balises. Un grand plaisir pour tous : voyage en bus puis traversée en bateau pour se rendre sur l'île, pique-nique sous les arbres et les pieds dans l'eau pour les plus rapides.



- L'année scolaire s'est terminée par un spectacle de **chorale** : c'est dans la cour de l'école, en présence des familles, que les enfants ont interprété des chants appris tout au long de l'année sur le thème de la liberté, accompagnés au piano par Lucie, intervenante de l'école des Arts.

Rentrée scolaire 2021 : 72 élèves du CE1 au CM2 sont retournés sur les bancs de l'école.
De fin septembre à fin novembre, les élèves ont participé à un cycle natation aux Antilles de Jonzac.

En novembre, les enseignantes ont proposé un projet culturel et sportif à leurs élèves en leur faisant découvrir quelques œuvres du **Sentier des arts**, sur les sites de St Sorlin, Port Maubert et Breuillet : des œuvres graphiques cette année (photographies, peintures de paysages et Street Art) mais d'autres aussi des années passées. Et pour ne pas perdre la main, un parcours d'orientation !



En décembre, les élèves resteront sportifs avec la réalisation d'**un cross** au sein de l'école, mélangeant des activités variées (courses, sauts, équilibres).

Enfin, pour permettre aux enfants de St Bonnet de patienter avant les vacances de Noël, une séance de cinéma a été offerte par le SIVOS.

Comme nous essayons toujours d'aller de l'avant malgré les contraintes sanitaires changeantes, l'équipe enseignante a prévu d'autres activités et manifestations pour 2022. Alors ne manquez pas de consulter le site de l'école. <http://ecolestbonnet.toutemonecole.fr>

Meilleurs vœux pour l'année 2022 !!



Les animations en EHPADet Unité Protégée au Jardin des Loges

Les différentes activités proposées sont conçues par Cathy l'animatrice, les soignantes et l'équipe paramédicale pour l'Unité protégée, avec plusieurs objectifs :

- **Créer du lien social** entre les résidents et avec les équipes,
- **Stimuler les capacités** de chacun et **prévenir la perte d'autonomie**,
- **Offrir du bien-être** et un mode de vie qui a du sens aux résidents,
- **Favoriser les liens** avec l'extérieur et la famille.



Les animations au travers d'activités adaptées à leurs capacités et à leurs envies. Chacun doit pouvoir participer, pour profiter aussi bien du caractère social que ludique de l'animation, sans être limité par son état de santé. L'activité au jardin des loges fait vraiment partie du projet d'établissement.

Les animations pour personnes âgées peuvent prendre des formes variées avec **des ateliers autour des sens, de la mémoire, de l'expression, des capacités physiques**, mais peuvent aussi prendre la forme de sorties ou d'événements. Des visites, des spectacles, des animations artistiques permettent d'apporter du dynamisme au quotidien de l'établissement. De même des **sorties inter-résidences, à la base de loisir, ou des balades** permettent aux résidents de garder un lien avec l'extérieur de l'établissement et de rester intégrés à la vie de la commune.

Exemples d'animations en Ehpad :

Activité proposée

Jeux géants en bois
Jeux de Montessori
Gymnastique douce
Activités vie quotidienne
Sortie village
Spectacles et fêtes
Bien-être

Objectif visé

Se divertir
Stimuler les capacités cognitives en Unité Protégée
Prévenir la perte osseuse et les chutes
Retrouver les gestes de la vie quotidienne
Maintenir les relations avec la famille
Continuer à participer à la vie de la cité et se lier avec les autres résidents
Renforcer la cohésion sociale
Revalorisation par le maquillage et l'effleurage des mains



Évènements notables 2021

Quand PROXI devient : Marché Minut'

Le 24 juillet 2021, Cathy et Mickaël, les nouveaux gérants de notre supérette conviaient la population et le Conseil Municipal à la réouverture du magasin.

Au cours du changement de gérance, quelques évolutions se sont opérées. Ainsi, une nouvelle enseigne Marché Minut', remplace PROXI. A l'intérieur, l'espace de vente s'est agrandi, et un point réalisation de pizzas artisanales à emporter, le Melzo a vu le jour.

Ainsi le magasin prend un nouveau visage offrant une palette de nouveaux services.

Après le message de bienvenue de Monsieur Le Maire, et la présentation des nouveaux animateurs des lieux, nous nous sommes retrouvés autour du buffet pour partager le pot de l'amitié et aussi pour accueillir comme il se doit l'arrivée de Monsieur et Madame TERRE.

Christian GUSTAVE



POUR MIEUX se RAPPELER

Le 23 Octobre dernier, les familles de nos Maires honorés, les trois Sénateurs de Charente Maritime, la Présidente du Conseil Départemental, le Conseiller Départemental du Canton de Pons, le Maire de Saint BONNET et son conseil municipal ainsi que certains Maires des communes voisines, (en exercice ou pas) inaugurent la PLACE Robert COULON et l'ESPACE Rolland PELLETANT.



Par ces gestes forts l'équipe municipale, aux affaires, a tenu à honorer messieurs Robert COULON et Rolland PELLETANT pour le travail accompli en faveur de Saint BONNET en donnant leurs patronymes à des lieux représentatifs de leurs actions



Monsieur COULON, Maire de 1968 à 2001, avait fait l'acquisition, pour la commune, de la vigne existante pour créer un emplacement nécessaire au stationnement des nombreuses voitures des utilisateurs de la Salle des Fêtes, et plus tard l'accueil des forains de la fête locale.

Ce projet ne pu être mené à ses termes qu'après de longues et nombreuses péripéties.

Que cette place devienne, un jour, PLACE Robert COULON devenait une évidence

Monsieur PELLETANT, élu pour la première fois en 1989 avant de devenir Maire de 2008 à 2012 avait tout mis en œuvre pour réhabiliter notre église, fermée au public du fait d'une toiture très fragilisée. Répondre au cahier des charges des bâtiments de France, trouver les financements ne fut pas choses aisées.

Mais à force de persévérance le projet est arrivé à terme faisant de cet ouvrage une pièce maitresse de notre patrimoine, et du patrimoine Saintongeais.

Il est donc tout naturel que l'espace porte le nom de son serviteur.



Deux plaques sont donc implantées dans chacun des lieux et le 13 Octobre sont découvertes par les membres respectifs de leurs deux familles

Cette journée demeure un moment fort et témoigne à tout jamais d'une réelle reconnaissance.

A l'issue de ces moments chargés d'émotion nous nous sommes retrouvés à la Salle des Fêtes pour partager le verre de l'amitié et aussi échanger, échanger.

Christian GUSTAVE



Commémoration du 11 novembre 2021

Le 11 novembre dernier Monsieur Le Maire et le conseil municipal avaient convié la population à la traditionnelle cérémonie du souvenir.

A 11 heures le cortège s'est élançé derrière le drapeau tricolore en direction du monument aux morts. Arrivé sur place, Monsieur le MAIRE a présenté le nouveau porte drapeau.

En effet ce drapeau devenait au fil des ans, de plus en plus pesant pour son porteur, Monsieur Gérard RIGOLOT.

De ce fait après avoir accepté la mission, Monsieur Lionel GODIE en assurera la succession.

C'est côte à côte qu'ils ont, comme nous tous, assisté à la lecture des noms des garçons de Saint BONNET tombés au champ d'honneur, avant d'accompagner les enfants de l'école, drivés par leur instituteur, à entonner la Marseillaise.

A l'issue de ce moment toujours émouvant nous nous sommes retrouvés à la Salle des Fêtes, pour le verre de l'amitié.

Merci à Monsieur Gérard RIGOLOT pour l'accomplissement de sa mission pendant de nombreuses années et bien venu à Monsieur GODIE.

Christian GUSTAVE



Coin des Associations

Club de l'Amitié

2021 fut pour le Club une année très courte avec le confinement et les modalités à mettre en place pour accueillir les adhérents suivant les normes sanitaires obligatoires pour faire face à l'épidémie de COVID 19.

Mais dès août, le Club a pu accueillir à nouveau presque normalement ses adhérents au Marché Vert.

Désormais le mardi remplacera le jeudi après-midi, en effet, la municipalité avait besoin du Marché Vert, ce jour.

Je remercie Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal pour l'aide qu'ils nous apportent en nous prêtant des locaux, et pour la mise en place des tables au Marché Vert par les agents communaux. En effet, la moyenne d'âge du Club étant très élevée, il n'y a personne pour la mise en place des tables.

Je vous invite à l'Assemblée Générale du Club de l'Amitié qui aura lieu le 24 janvier 2022 à 14 heures au Marché Vert.

Comptant sur vous,

Le Club de l'Amitié vous présente ses vœux pour l'année 2022, qu'elle vous apporte joies, bonheurs et prospérité.



Lucette RIGOLOT,
Présidente

Les Pêcheurs au Carrelet

Cette année encore aura été marquée par le ralentissement de nos activités en raison des contraintes sanitaires liées au développement de la Covid-19. Notre association n'est malheureusement pas la seule dans ce cas. Nous avons quand même pu tenir notre assemblée générale au mois de novembre sous une forme simplifiée avec le plaisir de nous retrouver un peu.

Un point positif à retenir pour cette année 2021 : la reconnaissance du principe de la pêche au carrelet comme élément du « patrimoine culturel immatériel national ». Ce type de pêche dont on trouve les premières traces écrites au XVII^{ème} siècle méritait bien ce titre de noblesse et se trouve ainsi classé. Ce classement intervient après une reconnaissance des carrelets comme éléments du Patrimoine Départemental de la Charente-Maritime (2018) et de celui du Département de la Gironde (2020).

Nous souhaitons à tous les lecteurs une très bonne année 2022.

Association des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde

☎ **06.12.58.56.06**

carrelets-estuaire-gironde@laposte.net

www.association-pecheurs-carrelet-estuaire-gironde.fr

Le Président de l'A.P.C.E.G.
Serge CARRERE



Gymnastique Volontaire



La gymnastique volontaire toujours motivée.

Les adhérentes reprennent leurs activités début Septembre 2021, après une année 2020 un peu en roue libre.

Toutes et tous attendent avec impatience la reprise des activités du mardi matin de 9h30 à 10h30 avec LUDOVIC notre jeune prof très attentif à nos corps plus très jeunes.

J'ai été obligée d'arrêter les cours du mercredi, pour les personnes qui travaillent, faute de prof.

Comme par le passé, les cours sont dispensés à la Salle des Fêtes ou au Marché Vert.

Toutes celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre, n'hésitez pas, surtout cela fait du bien de se retrouver tous les mardis matins. Le bouche à oreilles fonctionne bien, le nombre des adhérents augmente chaque mardi.

Prenez contact avec :

Présidente : **Dominique GUSTAVE 06 18 08 81 15**

Secrétaire : **Agnès SIADOUS 06 80 52 64 67**

Trésorière : **Danièle AUGUSTE 06 78 33 05 12**

West'uaire Country Dance

Il s'est passé peu d'évènements à cause de la crise sanitaire bien sûr, mais le groupe du club est resté en contact et nous avons eu quelques instants épisodiquement pour pouvoir se rencontrer au mois de juin/juillet et début septembre avant de pouvoir recommencer à nous retrouver pour la nouvelle saison et danser ensemble tout en respectant les consignes sanitaires (masques, passe-sanitaire distanciation etc...).

Un grand merci à la Mairie pour la circulation des infos via M. Gustave en particulier.

Nous avons donc repris les cours et nous sommes 10 adhérents actuellement.



Christian GOMEZ

Renseignez-vous au 06.34.96.43.77 ou au 06.11.76.27.41
ou sur notre site : <http://www.westuaire-country-dance.org>
1 rue de la Mairie - 17150 ST BONNET SUR GIRONDE

Le Pas de Danse

LE RETOUR !

TANGO

QUICK STEP

CHA CHA

BACHATA

VALE LENTE

VALE

SALSA

ROCK'N'ROLL



Après une année blanche et beaucoup d'incertitudes, nous avons enfin pu retrouver cette convivialité qui nous manquait tant. Les cours ont ainsi pu reprendre tous les vendredis soirs de 19h à 20h pour les débutants et 20h à 21h pour un deuxième niveau intermédiaire / avancé. Quant au lieu de retrouvailles, nous devons malheureusement retourner au marché vert pour des raisons sanitaires suite à la nouvelle hausse des contaminations mais nous espérons que ça sera provisoire et que la tendance sera vite inversée pour retrouver le bon parquet de notre salle des fêtes !

Comme chaque année, nous organisons également des stages afin d'approfondir une danse choisie et chaque stage se poursuit par une soirée dansante. Mais sans accès à la salle des fêtes, nous ne pouvons garantir la tenue de ces soirées. Donc si ces soirées vous intéressent, mieux vaut nous appeler directement, ainsi que pour toutes autres informations.

**Pour ceci, vous pouvez contacter Dany au 06.32.16.96.57 ou au 05.46.86.00.48
ou Myriam au 06.08.93.83.65 ou au 05.46.70.40.74**

Et bien sûr, si la bonne humeur et la simplicité ne vous font pas peur, vous pouvez tout simplement venir nous voir pour vous donner une idée.

Association Pétanque

L'association pétanque tiendra son assemblée générale au mois de janvier si les conditions sanitaires sont bonnes.

Le Président tient surtout à remercier les bénévoles pour le travail effectué sur la toiture du bungalow et à l'intérieur. L'association s'est enrichie de quelques joueurs en plus.

Comme chaque année, nous avons fait quelques repas au restaurant avec les épouses des joueurs et une sortie à l'Ange Bleu.

Pour l'instant nous ne pouvons préciser la date des concours et autres animations que nous pourrions avoir en 2022. Nous communiquerons ultérieurement. Le bureau reste disponible à tout moment pour des renseignements.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année à venir.

Le Président, Bernard SANCHEZ



ACCA de Saint Bonnet

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le samedi 25 Juin 2022 à 21h à la salle de la Mairie.



La fédération nous a attribué pour la saison 2021/2022 : 33 bracelets de sangliers, 20 bracelets de chevreuils, 3 bracelets de biches et 1 de cerf.

Les lâchés de faisans prévus pour la saison représentent : 750 pièces.

Un premier bilan des plans de chasse au 19/11/2021: 14 sangliers et 15 chevreuils prélevés.

- Destruction à tir ESOD/Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts : 5 renards, 82 corbeaux freux, 25 pies.

- Destruction ESOD par 1 piégeur agréé (à la cage): 57 ragondins.

- L'ACCA organise une chasse à courre le 23 mars 2022. Casse-croûte prévu inscriptions Monsieur Patrick CHEVOLLEAU au 06.07.52.03.82.

- La manifestation prévue en 2022 aura lieu, si les conditions sanitaires dues au COVID19 le permettent.

Le Président, Patrick CHEVOLLEAU

L'association Santé et Qi Gong

L'association Santé et Qi Gong a pour but de prendre en charge sa santé par des exercices énergétiques chinois, très doux, très lents et relaxants tant pour le Corps que l'Esprit.

QI signifie Energie, Souffle Vital. Dans un sens plus large, le Qi est la Source de toute chose, l'élément fondamental dans la constitution de l'Univers. Sans Qi, la vie n'existe pas.

Le Qi est aussi bien immatériel tel l'air que nous respirons, que matériel telle la nourriture que nous assimilons.

Parler de Qi c'est parler de la Vie, et cela prendrait toute une vie...

GONG signifie exercice, discipline, gymnastique.

QI GONG est donc une discipline pour entretenir, développer et renforcer son Energie Vitale.

Qi Gong est surtout un art énergétique qui nous permet de développer un art de vivre plus sainement. En effet, il englobe une certaine philosophie de vie qui permet d'entrer en harmonie avec soi-même, les autres et l'Univers. Car pour rester en bonne santé il est primordial de syntoniser notre microcosme avec le macrocosme. C'est alors que la magie s'opère...

Le Qi Gong est une discipline de la Médecine Traditionnelle Chinoise (M.T.C.), qui met surtout l'accent sur la recherche de l'équilibre entre le Yin et le Yang, en vue de prévenir les maladies, voir de soigner certains déséquilibres. Rien ne se fait par hasard, notre horloge « micro- cosmique » doit être réglée telle une horloge suisse pour éviter les arrêts, retards ou décalages.

Les exercices se font debout, soit statiques soit dynamiques et reposent sur 3 piliers :

Corps, Respiration, Esprit. L'Esprit, appelé le SHEN en Médecine Chinoise, a une connotation très large, car il représente aussi bien le Mental que l'Âme, le Cœur dans son sens vibratoire.

Selon la M.T.C., le Cœur est l'Empereur qui gouverne. C'est lui qui est le centre de notre équilibre.

Le Qi Gong permet donc de renforcer notre SHEN et notre pouvoir de gouverner notre santé.

Nous espérons que cette petite présentation vous donnera la curiosité d'ouvrir la « Porte de la Vie » (MING MEN).

Les cours ont lieu actuellement au Marché Vert tous les mercredis matins de 10h00 à 11h30 et les mercredis soirs de 19h30 à 21h00, sauf pendant les vacances scolaires.

Si vous souhaitez plus de précisions, n'hésitez **pas à contacter Christiane, enseignante de Qi Gong et praticienne en M.T.C. au 06.83.89.69.25**



A très bientôt !

Comité des Fêtes

Cette année encore nos activités ont suivi les aléas de la crise sanitaire. Nous avons quand même réussi à nous retrouver autour de la marche nocturne et d'une sortie à l'Ange Bleu. Ces retrouvailles furent exceptionnelles : marche, repas, feu d'artifices au mois d'août : un grand bonheur. Sortie à l'Ange Bleu : une convivialité réjouissante autour d'un très bon repas et d'un excellent spectacle. Nous allons pour 2022 vous proposer des distractions évidemment au rythme de la crise et peut-être avec des variations de dernière minute. Nous vous souhaitons une excellente année 2022.

Planning des activités qui ont eu lieu en 2021

- Dimanche 13 juin 2021 : course de vélo contre la montre
- Samedi 26 juin 2021 : les estivales, concert gospel à l'église
- Mardi 13 juillet 2021 : feu d'artifices
- Samedi 7 août 2021 : marche nocturne
- Samedi 20 novembre 2021 : sortie au cabaret « Ange Bleu », bus, repas et spectacle

Planning des activités prévues en 2022

- Samedi 16 avril 2022 : chasse à l'œuf puis omelette asperges
- Samedi 7 et dimanche 8 mai 2022 : fête foraine, expo, course tracteurs, jeux pour les enfants (course

- aux sacs, casse à l'œuf, pêche à la ligne...), courses cyclistes + marche pédestre, vélos fleuris
- Samedi 19 février 2022 : belote à 14h
- Samedi 25 et dimanche 26 juin 2022 : peut-être les Estivales
- Dimanche 11 septembre 2022 : brocante
- Jeudi 14 juillet 2022 : cinéma en plein air suivi d'un repas
- Samedi 6 août 2022 : marche nocturne / repas / feu d'artifices
- Vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022 : soirée Cabaret

**Le Président du Comité des Fêtes,
Éric ANGIBAUD, joignable au 06.84.35.93.60**

L'Idiot du Village

La Chorale L'IDIOT DU VILLAGE conduite par notre chef de chœur Lisa Delprat se réunit chaque jeudi à 20h jusqu'à 22h (actuellement au Marché Vert) mais avant le Covid à la Salle des Fêtes. 2 heures de pur bonheur, chant et rires.

Nous sommes 30 choristes, sopranes, alti, tenors et basses et nous accueillons tous ceux qui ont envie de nous rejoindre pour chanter. N'ayez pas peur, nous avons tous démarré en nous demandant si on chantait bien ou pas.

Une cotisation annuelle est demandée, 130€ pour l'année avec possibilité de fractionner le paiement.

Les deux premières séances sont gratuites afin que chacun puisse décider s'il a envie de continuer ou non. Nous préparons un concert pour la fin de l'année avec un répertoire de chants divers (gospels, variété française et internationale...).

Venez nous rejoindre pour partager des moments de détente et de convivialité.

Nos basses et ténors bien concentrés

Notre jeune chef de chœur : Lisa Delprat



Les Petits Pieds

La Mam « Les Petits Pieds » œuvre pour le bien-être des enfants. Nous remercions tous nos parents adhérents pour cette année passée.

N'hésitez pas à nous contacter pour un échange.

Christiane ou Mélanie
05.46.04.44.80 / 06.63.43.87.96 / 06.73.17.24.18

**Maison
d'Assistantes
Maternelles
"Les Petits
Pieds "**

Un lieu chaleureux
entièrement aménagé
pour l'accueil de vos
enfants .
Un espace de
découverte dans lequel
chacun grandit à son
rythme de 2 mois à 3
ans.

Vos enfants seront accueillis par
Christiane et Mélanie , Assistantes
Maternelles agréées à l'écoute des
besoins de chaque enfant.

Motricité libre
Approche de la pédagogie
Montessori

6 rue de la Forge 17150 Saint-Bonnet-sur-Gironde
06 63 43 87 96 ou 06 73 17 24 18

The flyer features a bright yellow sun in the top left, white clouds, and a green landscape at the bottom. At the very bottom, there are six cartoon children with colorful hats and shoes, some appearing to be dancing or playing.

Connaissez-vous bien votre commune ?

1) Quelle est la surface de votre Commune ?

- A 250 hectares
- B 3 003 hectares
- C 10 000 hectares

2) Quel est le nom de la route qui relie Royan à Bordeaux et qui traverse le Bourg ?

- A Route des Cagouilles
- B Route du Petit Vin Blanc
- C Route Verte

3) Nom du château féodal construit sur la Commune ?

- A Château des Combes
- B Château de Boisroche
- C Château de la Belle au Bois Dormant

4) Période de destruction de ce château ?

- A Révolution Française
- B Seconde Guerre Mondiale
- C Hiver 1999

5) Quel est le siècle de construction de votre église ?

- A XX^{ème} siècle
- B XII^{ème} siècle
- C XV^{ème} siècle

6) Quelle est le nom de la Cloche de votre église ?

- A Marie Geneviève
- B Marie Louise
- C Marie Juliette Georgette

7) Quelle est le style d'architecture de votre église ?

- A Romane
- B Moderne
- C Contemporaine

8) Quel est le nom du stade ?

- A Gilbert BONNEAU
- B Olivier COUFRAN
- C Jules CORNER

9) Quelle est le nom de la place devant la Salle des Fêtes ?

- A Place des Vignes
- B Place Jean Jaurès
- C Place Robert COULON

10) Quel est le nom de l'espace jouxtant l'église ?

- A Espace du PUIT
- B Espace Rolland PELLETANT
- C Espace de la CURE



Réponses du Quiz : 1) B / 2) C / 3) B / 4) A / 5) B / 6) C / 7) A / 8) A / 9) C / 10) B

PanneauPocket

au service des habitants de la commune de Saint Bonnet sur Gironde

La Mairie de Saint Bonnet sur Gironde se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

Calendrier



Vacances scolaires 2021-2022

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Poitiers.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C : Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.

	Zone A	Zone B	Zone C
Retour des élèves	Jeudi 2 septembre		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 23 octobre au lundi 8 novembre		
Vacances de Noël	Du samedi 18 décembre au lundi 3 janvier		
Vacances d'hiver	Samedi 12 février au lundi 28 février	Samedi 5 février au lundi 21 février	Samedi 19 février au lundi 7 mars
Vacances de printemps	Samedi 16 avril au lundi 2 mai	Samedi 9 avril au lundi 25 avril	Samedi 23 avril au lundi 9 mai
Pont de l'Ascension	Du jeudi 26 mai au lundi 30 mai		
Vacances d'été	Jeudi 7 juillet		



France services

Votre espace France Services

Mirambeau Charente-Maritime

Adresse :
109 Avenue de la République
17150 Mirambeau

Horaires
Le lundi : fermé
Du mardi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 16h30
Le samedi : 9h - 12h

☎ 05 46 70 99 22
✉ mirambeau@france-services.gouv.fr

La Ligne Directe
France Services Charente-Maritime
Avec la préfecture de la Charente-Maritime
☎ 05 46 001 001
Du lundi au vendredi : 16h - 20h

Inclusion numérique
Avec le conseil départemental de la Charente-Maritime
☎ 0809 540 017
Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30

© Service communication de la région académique Nouvelle-Aquitaine - 2021



France services

Espace France services

L'Éducation nationale vous propose de nouveaux services pour les parents ayant des enfants scolarisés

Inscription à l'école ?

Demande de bourse ?

Nous vous accompagnons

Consultation des notes et devoirs en ligne.

Recherche de stage de 3^e ?

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

De nouveaux services pour les parents dans votre espace France Services

1. Une aide dans vos démarches

2. Des outils et ressources à votre disposition

3. Des ateliers numériques

Pour accéder aux notes et aux devoirs en ligne (Environnement Numérique de Travail)



Pour saisir un dossier de bourse

Pour saisir les vœux d'orientation



et pour toutes autres demandes concernant la scolarité.

Un espace multimédia avec connexion internet



Des agents sont également disponibles pour vous aider à utiliser les outils numériques en libre accès au sein de l'Espace France Services.



Pour aller plus loin, des ateliers pratiques pourront vous être proposés :

- avec le conseiller numérique du Département à la médiathèque
- sur la citoyenneté numérique animés par la Ligue de l'Enseignement au collège...



Autres services proposés :

- Déclarer ses revenus,
- Établir son permis de conduire ou sa carte d'identité,
- Demander une aide (allocation logement, RSA, Pôle Emploi...)
- Rechercher un emploi,
- Rembourser ses soins,
- Préparer sa retraite,
- Faire face à un litige ou un conflit,
- Faire les démarches liées à l'attente d'un enfant...



LA FIBRE POUR TOUS

Le Département de la Charente Maritime a confié sa Délégation de Service public à Charente Maritime Très Haut Débit pour couvrir la totalité des logements en fibre optique à l'horizon 2023.

UN INVESTISSEMENT PARTAGÉ DE 326 M€

- ✓ Financements privés :280 M€ (86%)
- ✓ Financements publics :46 M€ (14%) dont:
 - Etat et Région : 34,3 M€
 - Département : 11,7 M€
 - Communes : 0 €

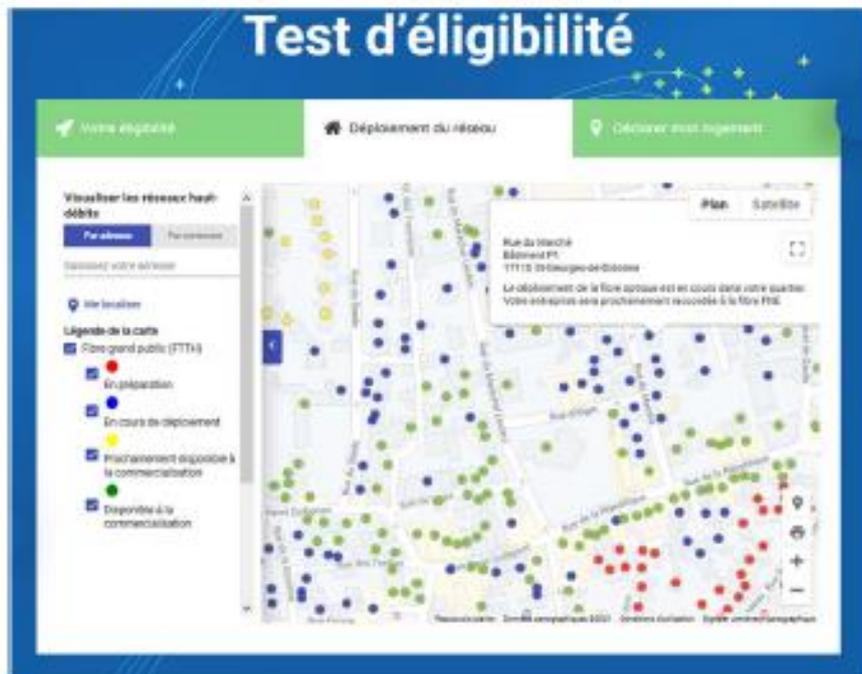


Pour vérifier l'éligibilité de votre maison d'habitation ou local commercial, rendez-vous sur le site de Charente-Maritime Très Haut Débit :

www.charentemaritimetreshautdebit.fr

Ensuite, cliquez sur : **Tester mon éligibilité** et renseignez votre adresse ou votre numéro de téléphone fixe.

Pour plus d'information, l'onglet **Déploiement du réseau** vous permettra de suivre l'avancée du déploiement dans la commune :



Votre adresse n'est pas répertoriée ou mal référencée ?

Cliquez sur l'onglet **Déclarer mon logement** pour mettre à jour vos coordonnées.

Déchèteries

Déploiement des badges d'accès aux déchèteries de la Haute-Saintonge pour les particuliers

Tout au long de l'année 2021, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a procédé au déploiement des badges d'accès en déchèterie.

Le badge est réservé aux particuliers résidant parmi les 129 communes de la Haute-Saintonge. Si vous n'avez pas encore reçu le courrier vous permettant de demander ce badge, vous pouvez vous adresser :

- Directement aux agents des déchèteries de la Haute-Saintonge
- Par mail : service-om@haute-saintonge.org
- Par téléphone : [05 46 48 78 34](tel:0546487834)
- En ligne via notre formulaire de demande de badge : <http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets/decheteries>

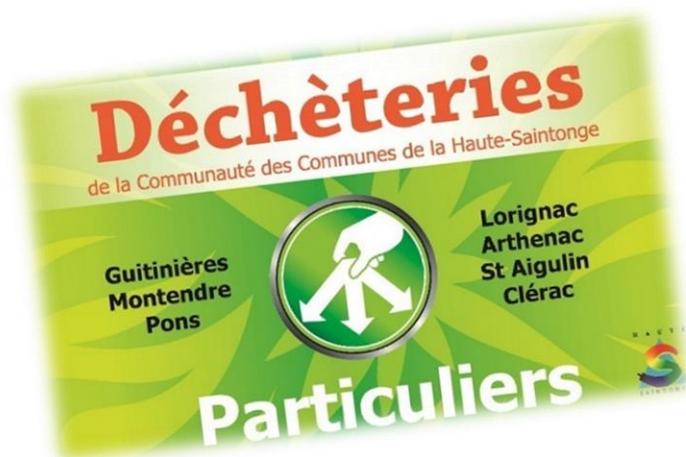
Une fois le formulaire de la demande de badge reçu complet (formulaire + justificatif de domicile (facture EDF, eau ou téléphone, ou taxe foncière)), les badges d'accès sont envoyés directement à chaque foyer. Un seul badge est attribué par foyer. Chaque membre du foyer pourra donc l'utiliser.

Suite aux nombreuses demandes de badges reçues, le délai pour le recevoir est estimé entre 8 et 12 semaines. La date effective du contrôle de badges sera affichée dans les déchèteries et sera consultable sur le site internet. **En attendant, vous pouvez donc continuer à utiliser les déchèteries.** Dès le badge reçu, nous vous conseillons de prendre l'habitude de le présenter aux agents des sites.

Attention : La présentation du badge est obligatoire sur les déchèteries de St Aigulin et Clérac. Cependant, vous ne serez pas refusés si la demande de badge n'a pas été effectuée ou est en cours. L'agent de déchèterie vous invitera à le faire rapidement et vous laissera déposer vos déchets.

Les usagers des communes limitrophes avec la Charente auront toujours la possibilité de se rendre sur les déchèteries de Baignes et Châteaubernard pour lesquelles la Communauté des Communes a une convention avec CALITOM. Le badge devra être présenté à l'agent sur place.

Pour finir, vous trouverez le nouveau règlement des déchèteries sur notre site internet :
<http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets/decheteries>



Numéros d'appels d'urgences

- 15** SAMU
- 17** Gendarmerie
- 18** Pompiers
- 112** Numéro d'urgence européen
- 114** Numéro d'urgence pour les personnes déficientes auditives (par fax)
- 115** Urgences sociales
- 116 000** Enfants disparus
- 116 111** Enfance en danger
- 116 117** Permanence des soins ambulatoires
- 119** Enfance maltraitée
- 191** Sauvetage aéronautique
- 196** Sauvetage maritime
- 197** Alerte attentat – Alerte enlèvement
- 06.56.96.40.80** Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Bordeaux

Praticiens de la MSP

Médecin Généraliste	<i>Guillaume MAGNAN</i>	05.46.86.01.44
Infirmiers	<i>Jacqueline GERBAUD</i>	06.75.19.30.09
	<i>François MALGOUYRES</i>	06.31.68.30.14
Chirurgien Dentiste	<i>Amandine CHAUMONT</i>	05.46.86.73.47
Kinésithérapeutes	<i>Kamel AMROUCHE</i>	05.46.70.39.26
	<i>Marine BÉGAUD</i>	
	<i>Victoire DE LEISSEGUES</i>	
Ostéopathe	<i>Clément FABRE</i>	06.38.42.96.94
Orthophoniste	<i>Séverine PAUTRA</i>	06.31.68.42.08
Sage-Femme	<i>Justine LA HEZTUSAN</i>	Début janvier 2022
Praticienne Hypnose	<i>Amarillys RAUX</i>	Fin janvier 2022
Réflexologue	<i>Sabine THOMAS</i>	06.22.16.43.41
Psychologue	<i>Ysoline FOUGERAY</i>	06.65.40.15.75
Psycho gérontologues Hôpital de Jonzac	<i>Marie-Hélène MAURICE</i>	05.46.48.54.79
	<i>Adeline DELPIERRE</i>	
Pharmacie	<i>Catherine ANGIBAUD</i>	05.46.86.01.62



Toute l'Équipe Municipale

vous souhaite une :

Bonne et Heureuse Année 2022

